CFA EVE

CENTRE DE FORMATION
UNIVERSITAIRE
EN APPRENTISSAGE

BAC+2 à BAC+5

www.cfa-eve.fr

2023

Panorama de l'**apprentissage** au CFA-EVE

LE CFA EVE, UNE OFFRE VARIÉE DE FORMATIONS EN APPRENTISSAGE, QUI RÉPOND À L'ENSEMBLE DES PROBLÉMATIQUES DE L'ENTREPRISE

Facilitateur de la relation entre tous les acteurs de la formation en alternance (universités / écoles, jeunes, entreprises), le CFA-EVE s'engage à :

ACCOMPAGNER
la réflexion pour la mise en œuvre de formations en alternance

CONTRIBUER
au suivi du jeune à l'école et en entreprise tout au long de son contrat

INFORMER
les jeunes des différents parcours de formation

OBSERVER
et analyser les résultats de l'insertion professionnelle afin d'adapter les parcours de formation

CONSEILLER
les entreprises dans la phase de recrutement

Le CFA-EVE est votre interlocuteur privilégié et vous propose son expertise tout au long de l'année.

NOS DOMAINES DE FORMATION DU BAC +2 AU BAC +5

- Comptabilité, Gestion, Finance, Audit
- Informatique, Télécommunications
- Commerce, Marketing, Communication
- Management, Droit, Ressources humaines, Économie
- Logistique, Qualité
- Industrie, Énergie, Environnement
- Social, Santé, Sociologie
- Immobilier, Bâtiment

CFA EVE

CENTRE DE FORMATION
UNIVERSITAIRE
EN APPRENTISSAGE

CERTIFIÉ ISO 9001 VERSION 2015 ET QUALIOPI, LE CFA-EVE S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE BESOIN EN COMPÉTENCES NOUVELLES ET DE VEILLER À UNE CULTURE D'AMÉLIORATION PERMANENTE.

LES FORMATIONS SONT DISPENSÉES SUR LES DIFFÉRENTS SITES DE NOS PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES

SOMMAIRE

p.7

LE CFA-EVE
ACTEUR DU DYNAMISME DE L'ALTERNANCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le CFA-EVE confirme sa position majeure en Île-de-France 08
Les effectifs en bac+5 poursuivent leur progression 09
Le taux de réussite confirme la pertinence du modèle de l'alternance 10

p.13

NOS ALTERNANTS
UN MODÈLE DE MIXITÉ ET DE DIVERSITÉ

La quasi-parité à tous les niveaux d'études 14
La part des étudiants étrangers progresse légèrement 14
Les formations proposées en alternance favorisent l'ascension sociale 15
Une grande variété de parcours d'études est favorisée 16
La majorité des alternants est originaire de l'Île-de-France 17
Les alternants en bac+5 font preuve d'une plus grande mobilité 18
Les étudiants rejoignent l'alternance à tout niveau de formation 21

p.25

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE NOS APPRENTIS
LA PERCÉE DES TPE-PME

Le secteur privé reste majoritaire 26
Le nombre d'entreprises partenaires en forte croissance 26
Les TPE et PME sont toujours très représentées 28
Les structures d'accueil sont essentiellement franciliennes 29
Le secteur tertiaire arrive en tête 30
Les femmes maîtres d'apprentissage restent minoritaires 31

p.33

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA POURSUITE D'ÉTUDES
L'ALTERNANCE PLÉBISCITÉE

À six mois (promotion 2020-2021) 34
La poursuite d'études s'effectue de préférence en alternance 36
Internet est la première source de recherche d'emploi 38
Le taux d'embauches en CDI en hausse 39
Le bac+5 est plus que jamais un accélérateur de carrière 40
Les salaires sont plus élevés pour les plus diplômés 41
Les recrutements s'effectuent en majorité dans le privé 42
Le secteur des services reste en tête 43
L'Île-de-France demeure la première région d'embauche 44
À dix-huit mois (promotion 2019-2020) 45
Les alternants du CFA-EVE bénéficient d'une insertion rapide 45
Les anciens alternants bac+5 sont satisfaits de leur emploi 47

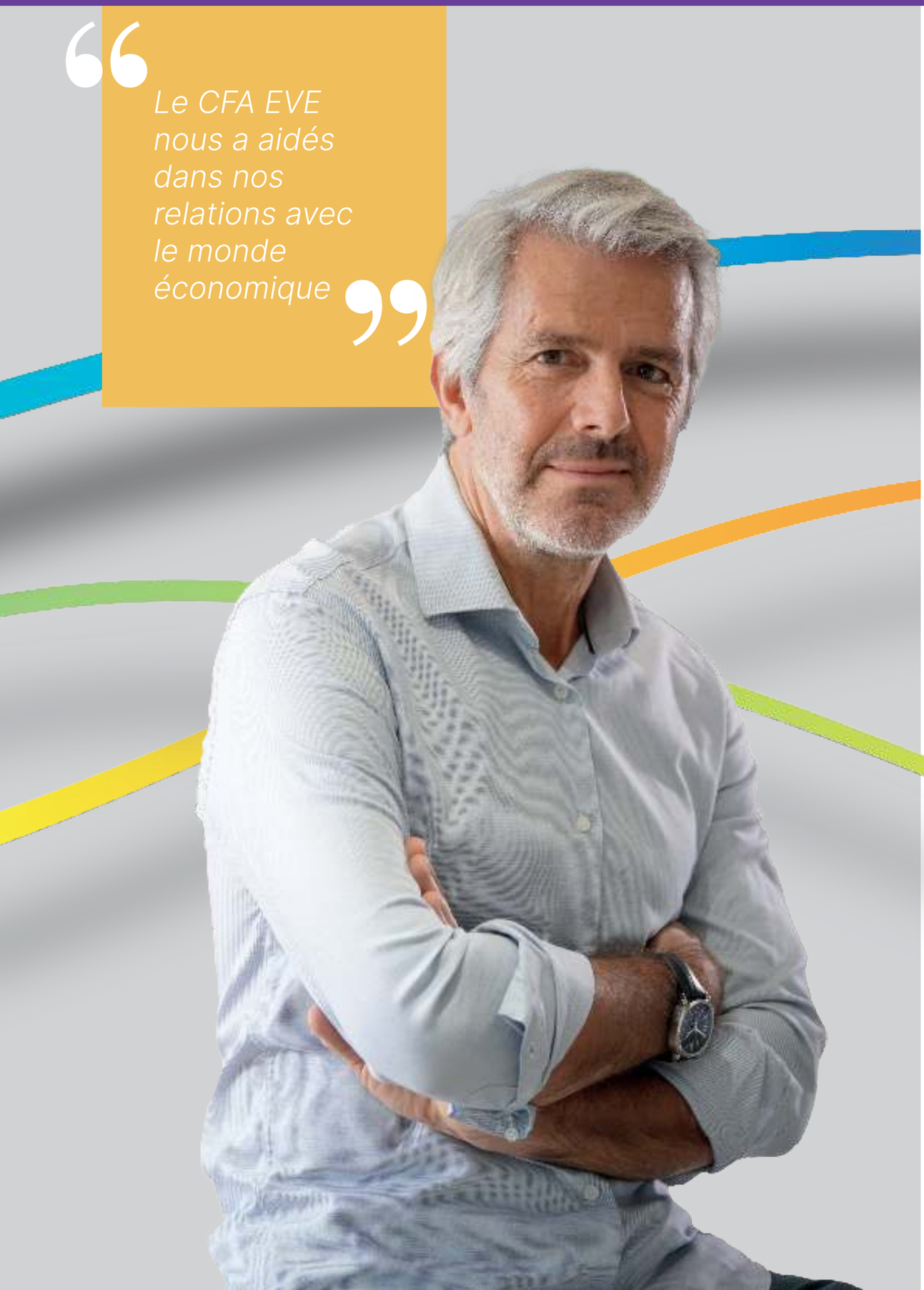

Le CFA EVE nous a aidés dans nos relations avec le monde économique

LE CFA EVE
ACTEUR DU DYNAMISME DE L'ALTERNANCE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le CFA-EVE se situe au cœur du dispositif de l'alternance dans l'enseignement supérieur en Île-de-France. Son accompagnement et les nombreux outils déployés favorisent une collaboration efficace entre les alternants, entreprises et partenaires pédagogiques. En prise avec le marché de l'emploi, ses formations continuent de mobiliser de nombreux jeunes, notamment en bac+5, avec un taux de réussite toujours au plus haut niveau.

CFA EVE 2022

2999 alternants

81 % d'insertion professionnelle à 6 mois et 88 % à 18 mois

93 % de diplômés

14 partenaires pédagogiques

100 formations en alternance du bac+2 au bac+5

/// **Le CFA en 2022**

Le CFA-EVE confirme sa position majeure en Île-de-France

Fort de vingt-sept années d'expérience, le CFA-EVE demeure un acteur important de l'alternance dans l'enseignement supérieur en Île-de-France. Après plusieurs années consécutives où les effectifs sont restés relativement stables, le CFA a connu une augmentation en 2021 qui s'est confirmée en 2022. Ce sont à présent 2999 jeunes qui bénéficient de l'accompagnement du CFA-EVE tout au long de leur cursus de formation.

Soucieux de répondre aux besoins des entreprises et des alternants, le CFA-EVE et ses partenaires pédagogiques font évoluer les formations existantes et développent régulièrement de nouveaux programmes. Ils proposent ainsi des parcours cohérents, allant du bac+2 au bac+5, et ce, dans des secteurs diversifiés. Avec l'ouverture de quelques formations à la rentrée 2021, l'offre du CFA-EVE comprend désormais plus de cent formations en alternance, assurées par quatorze partenaires pédagogiques.

Entreprises, associations et institutions publiques constituent un socle de plus de 3000 partenaires fidèles au CFA-EVE. Le CFA, les équipes pédagogiques et l'employeur nouent une collaboration étroite, rythmée par des échanges réguliers. Lorsqu'un contrat se concrétise, le recruteur, le responsable pédagogique et le CFA vérifient la cohérence entre les missions proposées et le cursus de formation du candidat. Des réunions ainsi que l'interface digitale CLOE (Carnet de Liaison et d'Organisation Électronique) favorisent un dialogue permanent entre les parties prenantes (voir page 9 Découvrir Le parcours de l'alternant au CFA-EVE en trois étapes). En fin d'année, un conseil de perfectionnement permet de tirer le bilan de l'exercice écoulé et d'identifier des axes d'amélioration pour la prochaine promotion.

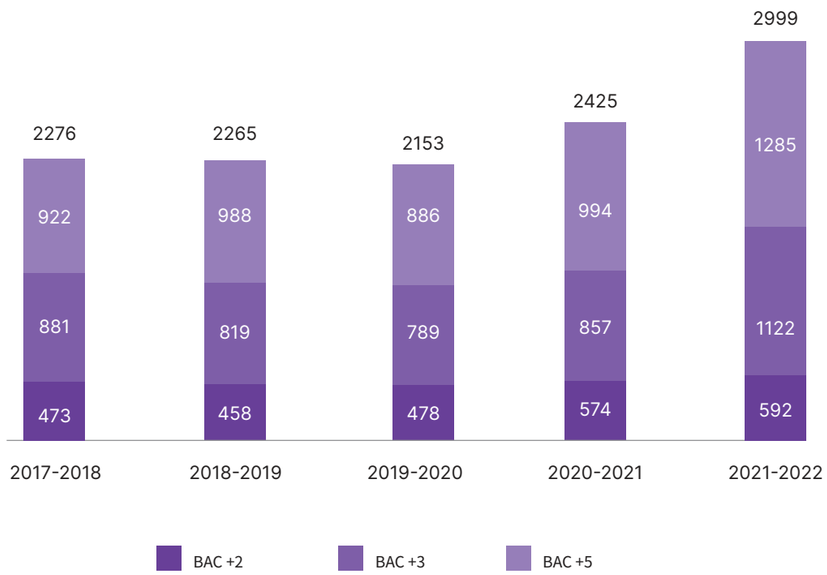

Figure 1 :
Évolution du nombre d'alternants du CFA-EVE.
Source : CFA-EVE, 2022

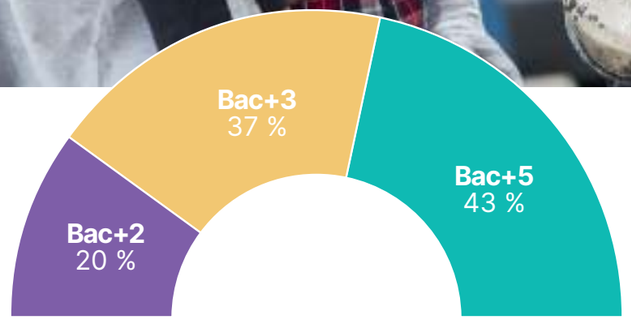

Figure 2 :
Répartition des alternants du CFA-EVE selon le niveau de diplôme.
Source : CFA-EVE, 2022

Les effectifs en bac+5 toujours en première place

L'offre du CFA-EVE se compose de formations universitaires et de grandes écoles allant du bac+2 au bac+5 (master, diplôme d'école d'ingénieur ou d'école de commerce). Les effectifs en bac+5 représentent la part la plus élevée depuis maintenant trois ans. Les alternants en bac+5 représentent en effet 43 % des effectifs en 2022 (41 % en 2021). Répondant à la forte demande des entreprises comme des jeunes, le CFA-EVE ouvre régulièrement de nouvelles formations à ce niveau. Les entreprises sont de plus en plus séduites par l'alternance en fin de cursus universitaire, qu'elles utilisent comme un prérecrutement. Ainsi, 60 % des alternants reçoivent une offre d'emploi de leur entreprise d'accueil ! L'alternance au niveau bac+5 est donc attractive pour les jeunes, car elle se révèle comme un véritable tremplin vers l'emploi.

Le taux de réussite confirme la pertinence du modèle de l'alternance

Le taux de réussite aux diplômes reste excellent en 2022. Il s'élève à 93 %, tous niveaux confondus. Les jeunes en alternance obtiennent en général de très bons résultats. En effet, ce modèle, qui donne du sens aux études, renforce la motivation des étudiants. De plus, ces jeunes ont souvent pris davantage le temps de réfléchir à leur projet et de choisir à bon escient leur orientation, avec l'appui du CFA-EVE. L'adéquation entre formation théorique et mise en pratique facilite l'acquisition des connaissances et augmente également les chances de succès.

Figure 3 :
Taux de réussite à l'examen
par niveau de diplôme - promotion 2021-2022.
Source : CFA-EVE, 2022

Repères

L'apprentissage en France en 2021-2022

Au 31 décembre 2021, les centres de formations d'apprentis accueillent 834 100 apprentis, dont 183 000 en Île-de-France. 479 629 étudient dans l'enseignement supérieur (+48,3 % en un an), dont 32 % au niveau bac+2. Parmi les apprentis de l'enseignement supérieur, 40 % sont des filles. Au niveau national, l'apprentissage concerne 7,2 % des 16-29 ans.

L'hexagone compte 2791 centres de formation des apprentis. Chacun d'eux accueille en moyenne 299 inscrits. Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 30 %, en lien notamment avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Les apprentis sont formés sur 2895 formations dont 73,4 % relèvent du supérieur.

Au cours de la période 2021-2022, 16,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont en apprentissage (+5 points par rapport à l'an dernier).

Source : ministère de l'Éducation nationale de la jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, juillet 2022

DÉCOUVRIR

LE PARCOURS DE L'ALTERNANT AU CFA-EVE EN TROIS ÉTAPES

Véritable facilitateur de l'alternance, le CFA-EVE a élaboré un parcours de l'alternant en trois étapes. L'objectif est d'optimiser l'organisation et la communication entre tous les acteurs : jeunes, entreprises, écoles et universités.

ÉTAPE 1 : LA PRÉPARATION

Cette étape s'adresse d'une part aux écoles et universités, d'autre part aux candidats à l'alternance.

Chaque année, le CFA-EVE organise des réunions d'information à l'intention des responsables de filières et assistants pédagogiques. Il leur apporte un éclairage sur les évolutions législatives, les nouvelles modalités de traitement des contrats et l'organisation du dispositif de formation. De plus, une réunion de préparation de rentrée a pour but de faire le point sur les actions réalisées ou en cours et de planifier celles de l'année à venir.

Quant aux candidats, dès lors que ceux-ci sont sélectionnés, ils sont conviés à une réunion d'information consacrée à l'organisation du cursus, aux modalités du contrat d'alternance, et aux conseils pour trouver une entreprise d'accueil. Ils peuvent assister en outre, s'ils le souhaitent, à un atelier de techniques de recherche d'emploi, animé par un consultant spécialisé. Enfin, la réunion de rentrée permet de faire le point sur l'intégration en entreprise et de proposer une aide personnalisée à ceux qui n'ont pas encore trouvé d'employeur.

Inaugurée en 2019 la plateforme en ligne de gestion des offres et des candidatures, FOCALIZ, facilite la mise en relation entre les jeunes et les entreprises (voir page 25 Découvrir FOCALIZ, plateforme de mise en relations entre entreprises et candidats). Chaque offre décrit précisément les missions confiées à l'alternant. Lorsqu'une entreprise et un alternant souhaitent contractualiser, le responsable de la formation vérifie la cohérence de ces missions avec le diplôme préparé par le candidat et valide l'avant-projet au contrat. Le CFA-EVE accompagne l'employeur et son futur collaborateur dans la mise en place du contrat. Enfin, un « contrat d'objectifs » formalise les missions confiées à l'alternant. Il est partagé via un extranet, le carnet de liaison dématérialisé (CLOE). L'alternant, le tuteur entreprise, le responsable de filière, le tuteur pédagogique et le CFA en prennent connaissance et le valident.

ÉTAPE 2 : LE SUIVI

Cette étape se compose de plusieurs rencontres complémentaires. Au plus tard deux mois après la rentrée, l'alternant rencontre son tuteur pédagogique pour échanger sur son intégration dans la formation et au sein de l'entreprise. Ils s'assurent de la bonne adéquation entre le contenu de ses études et les missions accomplies sur le terrain. Par ailleurs, le CFA-EVE coanime avec l'équipe pédagogique une rencontre entre les tuteurs entreprise, en présence des alternants. Elle a pour but de renforcer les liens entre ces différents acteurs et de les informer sur la formation, la législation liée aux contrats d'alternance ou les outils mis à leur disposition. Au moins une fois par an, le tuteur pédagogique se rend sur le lieu de travail de l'alternant. Avec le tuteur entreprise, ils font le point sur les activités du jeune, en cours et sur le lieu de travail. En plus de ces différents échanges, le tuteur entreprise complète tous les six mois une fiche d'évaluation de son alternant sur l'extranet CLOE. Cet outil permet aussi de rendre compte à l'employeur de l'assiduité du jeune en formation.

ÉTAPE 3 : L'ÉVALUATION DES PARCOURS

En fin d'année se tient un conseil de perfectionnement de chaque filière. L'équipe pédagogique, les tuteurs entreprise et les alternants établissent le bilan de l'année écoulée et envisagent des évolutions du cursus de formation. De plus, le CFA-EVE réalise des enquêtes six et dix-huit mois après la fin de la formation des alternants. Il dispose ainsi de précieux renseignements sur leur situation professionnelle, leurs conditions d'emploi et le type d'entreprises qui embauchent. Cet éclairage permet notamment aux partenaires pédagogiques d'identifier des axes d'amélioration pour leurs formations.

Ce parcours de l'alternant a pour vertu de fédérer les acteurs de l'alternance afin d'organiser, de suivre et d'améliorer la prestation de formation délivrée. Il aide le CFA-EVE à remplir efficacement sa mission : offrir aux jeunes en alternance une formation de qualité reconnue sur le territoire.

NOS ALTERNANTS
UN MODÈLE DE MIXITÉ ET DE DIVERSITÉ

L'excellence et l'égalité des chances sont au cœur de l'engagement du CFA-EVE, et tous les voyants sont au vert dans ces domaines : la parité femmes-hommes se confirme dans ses effectifs ; tout alternant, quel que soit son origine sociale ou géographique et quel que soit son parcours d'études, peut décrocher un diplôme de niveau élevé. L'offre du CFA-EVE se montre attractive pour de nombreux jeunes venant de Province ou de l'étranger. En ce qui concerne les contrats d'alternance, les entreprises de Paris et 1res couronnes conservent une attraction particulière pour nos jeunes.

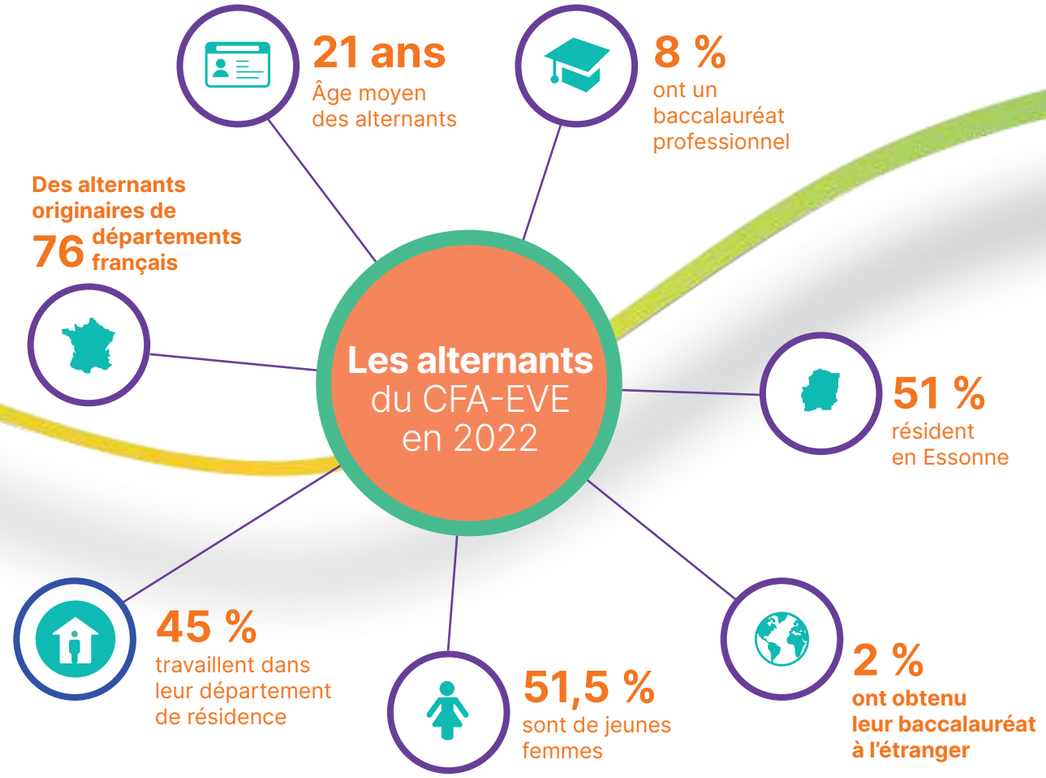

/// **Les alternants du CFA-EVE en 2022**

La quasi-parité à tous les niveaux d'études

En 2022, le CFA-EVE compte parmi ses inscrits légèrement plus de femmes que d'hommes. Son taux de 51,5 % place le CFA-EVE au-dessus du niveau national (40,4 %) [1]. Cette forte représentativité féminine s'explique en partie par le nombre élevé de formations dispensées dans le domaine des services. En effet, le tertiaire continue d'attirer davantage les femmes, tandis que les hommes restent plus présents dans les secteurs de la production. On n'observe pas, en revanche, de lien entre taux de féminisation et niveau d'études, le CFA-EVE offrant pour chacun d'eux un large choix de formations.

Ses alternants ont 21 ans en moyenne, en 2022. Cet âge moyen est lié à la typologie des formations proposées par le CFA-EVE. La majorité de ses alternants se situe en effet au niveau bac+3 ou bac+5. En France 81 % [2] des contrats sont signés par des apprentis majeurs.

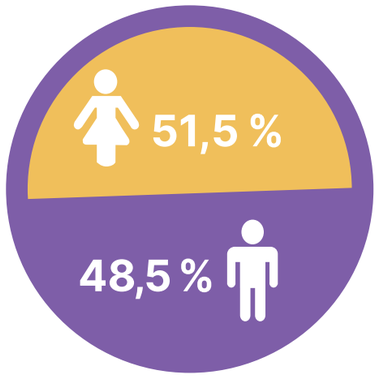

Figure 4 :
Répartition des alternants par sexe.
Source : CFA-EVE, 2022

La part des étudiants étrangers progresse légèrement

Les alternants de nationalité française restent largement majoritaires (85 %). Leur part fléchit légèrement au profit des étudiants étrangers. Les ressortissants de l'Union européenne atteignent 4 % des effectifs. Les ressortissants hors Union européenne gagnent un point et atteignent 11 % des effectifs. Plus le niveau de formation est élevé, plus la diversité de la population des alternants est importante. La part des étudiants en bac+2 venant d'un pays hors Union européenne est à 3 %. La part des étudiants en bac+3 diminue de 2 points et atteint 6 %. En revanche, la part des étudiants en bac+5 issus d'un pays hors U.E. progresse et se situe à 18 % des effectifs (+2 points par rapport à 2021), preuve de l'attractivité de l'offre de formation du CFA-EVE sur ce niveau et de ses partenaires pédagogiques.

Le CFA-EVE favorise les échanges internationaux et veille à faciliter l'accès à l'alternance, dans le respect de la réglementation portant sur l'accessibilité au contrat d'alternance pour les étudiants étrangers. Pour les ressortissants hors Union européenne, s'inscrire dans une formation en alternance nécessite l'obtention d'un titre de séjour en règle sur le territoire national, autorisant un travail à temps plein. Pour cela, il faut déjà être étudiant en France. Pour accéder à l'alternance en France, les jeunes concernés commencent souvent par suivre un cursus de niveau bac+2, une licence ou une première année de master en formation classique. Toutefois, les primo-migrants ont la possibilité d'accéder directement aux formations de Master en apprentissage.

[1] *Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, juillet 2022.*
[2] *DARES - Mai 2022.*

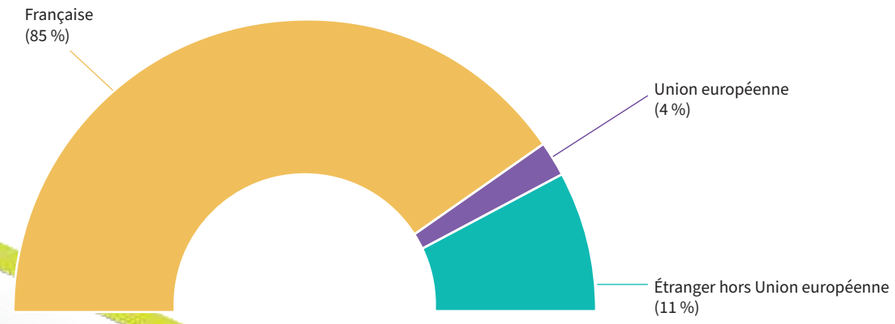

Figure 5 :
Répartition des alternants par nationalité.
Source : CFA-EVE, 2022

Les formations proposées en alternance favorisent l'ascension sociale

Comme le montrent clairement les chiffres, l'alternance favorise l'accès de tous les jeunes à l'enseignement supérieur. Si l'on observe les professions et catégories socioprofessionnelles des pères des alternants du CFA-EVE avec celles concernant l'ensemble des étudiants français de l'enseignement supérieur [3], on constate que la part des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires est inférieure de 23 points à la moyenne nationale (25 % pour le CFA-EVE contre 48 % au niveau national). La part des employés, ouvriers, retraités et personnes sans activité professionnelle est majoritaire et supérieure de 12 points à la moyenne nationale (54 % au CFA-EVE contre 42 % au niveau national). Cette part reste stable par rapport à 2021, ce qui atteste du rôle positif joué par le CFA-EVE en matière de mixité sociale. Le CFA-EVE organise des présentations dans les lycées, notamment dans les établissements intégrés au dispositif « Politique de la ville », afin de promouvoir l'alternance dans l'enseignement supérieur. Engagé en faveur de l'égalité des chances, le CFA-EVE considère que l'alternance doit être accessible à tous et vecteur de diversité. Il est signataire de la Charte de la diversité (voir page 17 Repères La Charte de la diversité).

Figure 6 :
Profession et catégorie socioprofessionnelle du père.
Source : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Déc. 2021 et CFA-EVE, 2022

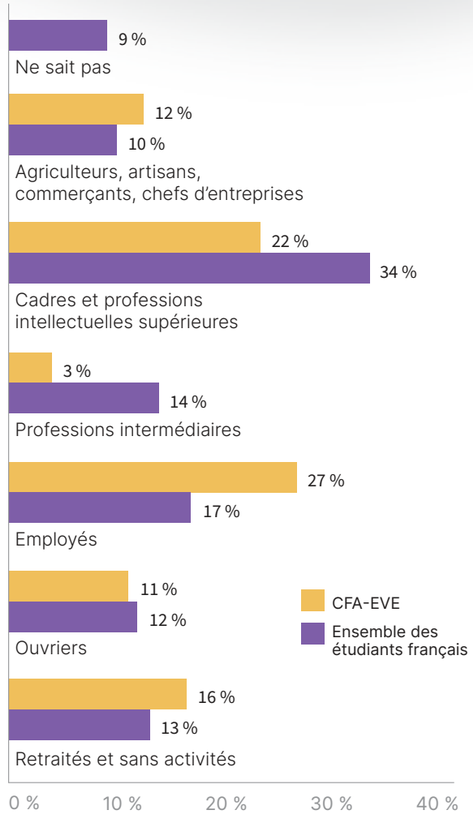

[3] *Selon la note d'information 22.14 du SIES, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décembre 2021.*

Une grande variété de parcours d'études est favorisée

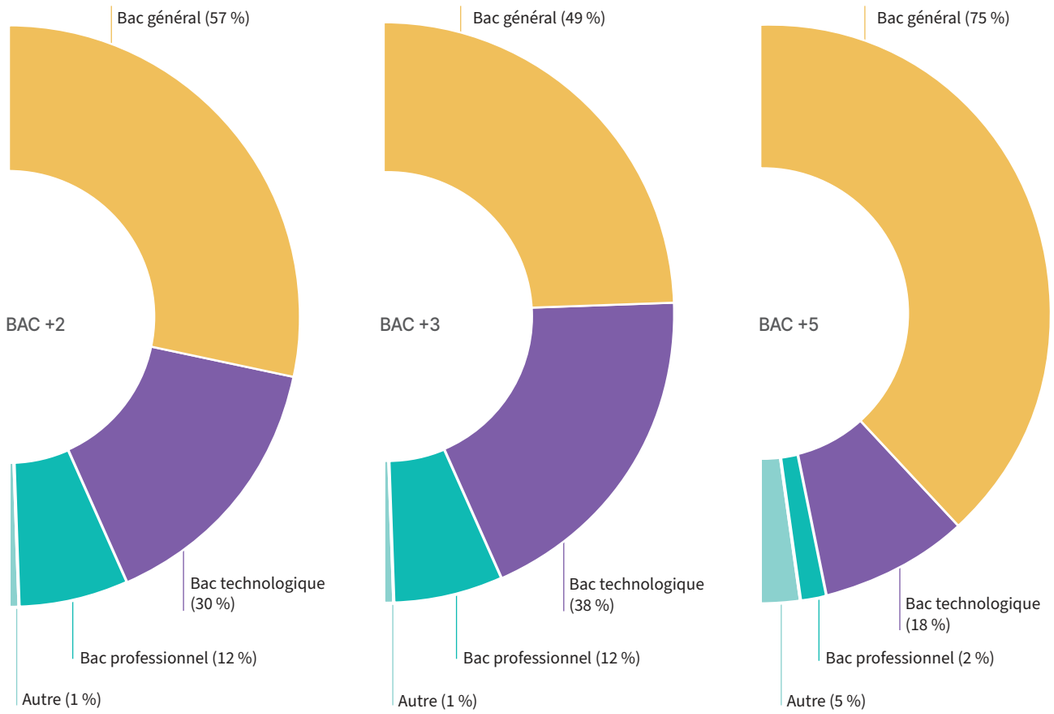

Figure 7 :
Répartition des alternants par type de bac à l'entrée en bac +2 /+3 /+5.
Source : CFA-EVE, 2022

Le CFA-EVE souhaite faciliter l'accès à l'alternance à une grande variété de parcours d'études. 61 % des inscrits de 2021-2022, ont passé un baccalauréat général, 28 % ont suivi un cursus technologique et 8 % ont obtenu un baccalauréat professionnel. Les 3 % restants ont obtenu un baccalauréat étranger ou une équivalence. La différence est notable avec les entrants à l'université, IUT compris. 80 % d'entre eux sont issus de baccalauréat général, 15,6 % de baccalauréat technologique et seulement 4,4 % de baccalauréat professionnel [4]. Le pourcentage de titulaires d'un baccalauréat professionnel est largement supérieur à la moyenne nationale pour les bac+2 (12 %) et les bac+3 (12 %). Le CFA-EVE facilite l'accès des titulaires de bacs professionnels aux études supérieures et beaucoup d'entre eux atteignent le niveau bac+3. L'accompagnement proposé, les relations personnalisées induites par le tutorat à l'école et en entreprise, ainsi que le travail fréquent en effectifs réduits comptent parmi les facteurs de réussite de ces jeunes.

[4] *Repères et références statistiques, édition 2022, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.*

La majorité des alternants est originaire de l'Île-de-France

En 2021-2022, les alternants du CFA-EVE viennent de 76 départements français (DOM inclus). Le taux pour les départements franciliens et pour la province reste stable par rapport à 2020-2021. En Île-de-France, les habitants de l'Essonne sont majoritaires (51 %), suivis de ceux des départements limitrophes : Seine-et-Marne (10 %) et Val-de-Marne (9 %). Les formations du CFA-EVE séduisent des jeunes provinciaux, qui représentent aujourd'hui 7 % des effectifs. Ils viennent majoritairement des départements limitrophes de l'Île-de-France (Eure-et-Loir, Loiret, Yonne principalement).

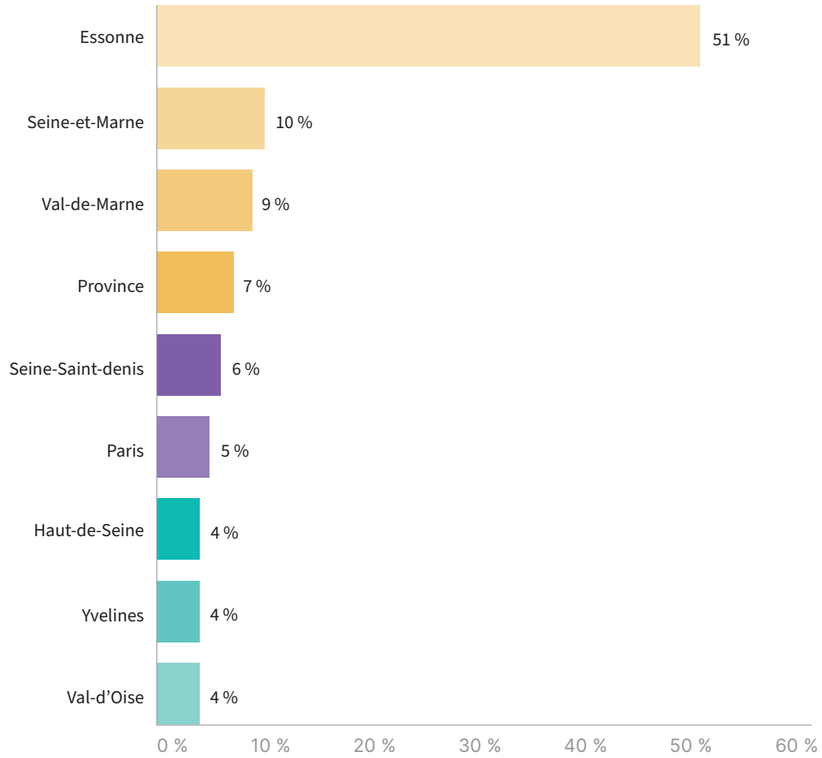

Figure 8 :
Lieu de résidence des alternants.
Source : CFA-EVE, 2022

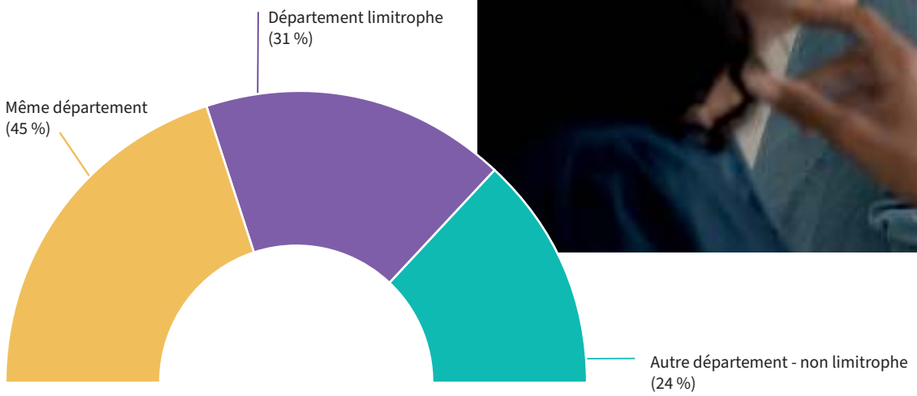

Figure 9 :
Emplacement des établissements d'accueil par rapport au département de résidence des alternants en Île-de-France.
Source : CFA-EVE, 2022

Les alternants en bac+5 font preuve d'une plus grande mobilité

76 % des inscrits du CFA-EVE effectuent leur alternance dans leur département ou dans un département limitrophe (+3 points par rapport à 2021). Une augmentation de la mobilité s'observe à mesure que le niveau d'études s'élève. Le taux d'alternants qui travaillent dans leur département s'élève à 60 % en bac+2, 47 % en bac+3 et seulement 30 % en bac+5. 14 % des alternants en bac+2, 23 % en bac+3 et 32 % des jeunes en bac+5 travaillent dans des départements non limitrophes de leur lieu d'habitation. Cette mobilité croissante s'explique par la structure géographique de l'emploi en Île-de-France, beaucoup d'entreprises étant installées à Paris et en petite couronne (Hauts-de-Seine essentiellement), notamment les sièges sociaux. Au sein de ces sièges, la proportion de cadres est plus importante qu'ailleurs, ce qui explique que nos bac+5 y soient plus représentés que sur d'autres territoires.

Repères

La Charte de la diversité

http://www.charte-diversite.com / Extrait du site

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières est un facteur de progrès pour l'entreprise. Une telle démarche contribue à son efficacité et à la qualité de ses relations sociales. Elle peut avoir un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs, en France et dans le reste du monde.

La Charte de la diversité adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement, en France, en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de notre organisation.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à

1. **Sensibiliser et former nos dirigeants et managers** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. **Promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
3. **Favoriser la représentation de la diversité de la société française** dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
4. **Communiquer sur notre engagement** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.**
6. **Évaluer régulièrement les progrès réalisés,** informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

INNOVATIONS PÉDAGOGIQUES

MODULES EN RÉALITÉ VIRTUELLE POUR FAVORISER L'ACCUEIL DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

Le CFA-EVE en partenariat avec le groupe Allianz a développé des modules en réalité virtuelle pour sensibiliser au handicap non visible en milieu professionnel. L'objectif est de permettre aux collaborateurs de mieux appréhender différentes pathologies invisibles qui ne sont pas pour autant sans impact sur la vie professionnelle.

Le CFA a d'ailleurs remporté le prix de l'innovation pédagogique aux rencontres nationales de l'ANASUP (association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur) qui se sont déroulées le 7 et 8 juillet 2022 à Lille.

MOOC CV

Un mooc CV est mis à disposition sur le site web du CFA-EVE. Créé sur le ton humoristique, il a pour but de pointer du doigt les principales erreurs commises par les candidats à l'alternance.

ACCOMPAGNEMENT DES MAÎTRES D'APPRENTISSAGE

Le CFA-EVE en partenariat avec Engagement Jeunes propose un e-learning 100 % gratuit à destination des maîtres d'apprentissage. Disponible en 8 courts épisodes cette web-série donnera à nos maîtres d'apprentissage toutes les clés pour mener à bien leur mission de tutorat. Pour la petite histoire : Les maîtres d'apprentissage verront leur propre rôle à travers le regard de Mattéo, un alternant à qui il arrive de multiples péripéties, avec l'impact de la gestion de sa tutrice sur son ressenti et son développement. En complément de cet e-learning, le CFA-EVE propose une formation en distancielle, animée par une coach experte du tutorat, pour permettre aux maîtres d'apprentissage d'ajuster leur posture et de personnaliser leur boîte à outils.

Les étudiants rejoignent l'alternance à tout niveau de formation

73 % des alternants du CFA-EVE inscrits en 2021-2022 vivent leur première expérience de ce mode de formation. La plupart des alternants en bac+2 viennent en effet de filières du secondaire non ouvertes à l'alternance. Même si les effectifs en alternance dans l'enseignement supérieur ont fortement progressé [5], seuls 16,5 % étudiants français ont suivi un cursus en alternance durant cette période (avec une progression de 5 points par rapport à l'an dernier).

[5] Ministère de l'Éducation nationale - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, juillet 2022.

DÉCOUVRIR

Le dispositif d'accès à l'alternance du CFA-EVE

Le CFA-EVE met en œuvre chaque année un dispositif d'accès à l'alternance. Cet accompagnement personnalisé se déploie en deux grandes étapes.

ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION

Le responsable de la filière et le CFA animent une réunion d'information destinée aux candidats. Ces derniers découvrent le contenu de la formation, les modalités pédagogiques, le contrat d'alternance et sa législation ainsi que les missions susceptibles de leur être confiées. Pour les jeunes à la recherche d'un employeur, un atelier assuré par un consultant spécialisé est proposé. Celui-ci les guide dans leurs recherches et leur apprend à rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation et préparer un entretien. Près de 900 jeunes ont participé à cet atelier en 2022. Tout au long de la campagne de recrutement, le CFA-EVE collecte et leur communique des offres, notamment via sa plateforme Focaliz. Lors du Forum de recrutement du CFA-EVE, chaque année en juin, ils ont l'opportunité de présenter leur candidature à de nombreuses entreprises partenaires (voir Découvrir Le forum de recrutement du CFA-EVE).

ÉTAPE 2 : LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE

Les candidats se trouvant sans structure d'accueil à la rentrée bénéficient, entre septembre et novembre, d'un nouvel accompagnement. Lors de deux demi-journées de techniques de recherche d'emploi, animées par des consultants en ressources humaines, ils acquièrent une meilleure méthode de recherche, améliorent leurs techniques de communication, enrichissent leur curriculum vitae et leur lettre de motivation. Enfin, ils se préparent aux entretiens d'embauche grâce à des cas pratiques et des simulations. 221 jeunes ont participé à ces journées après la rentrée en 2022. Pour 52 % d'entre eux, cette démarche a abouti à la signature d'un contrat d'alternance. Ceux qui ne trouvent pas optent majoritairement pour des formations sous statut étudiant. Plus que la recherche d'une entreprise d'accueil, ce dispositif permet aux candidats de mûrir leur projet professionnel. Cela aboutit parfois au choix d'une orientation plus adaptée.

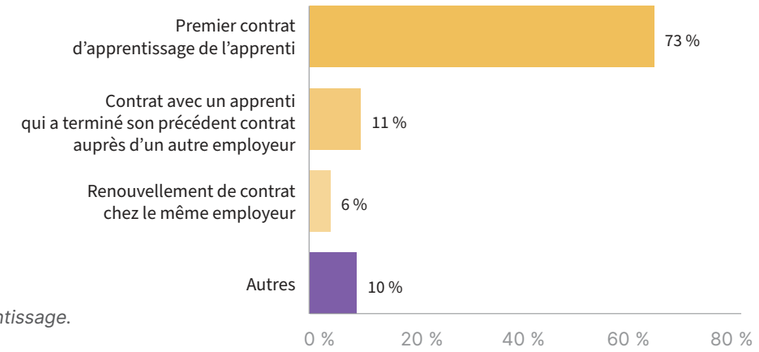

Figure 10 :
Type de contrat d'apprentissage.
Source : CFA-EVE, 2022

Le diplôme préparé avant un contrat d'alternance dépend du niveau d'études observé. En bac+2, les alternants ont le plus souvent suivi une classe de terminale. Certains ont effectué une première année en bac+2 (BTS ou DUT) en formation classique, puis ont décidé d'intégrer une deuxième année en contrat d'alternance. Les situations diffèrent davantage pour les formations de niveau bac +4/5 : les jeunes peuvent en effet intégrer une formation en alternance au niveau bac+3 (école d'ingénieur), +4 ou +5 (master/école de commerce). Ils proviennent donc de formations variées comme les licences, les écoles d'ingénieur ou écoles de commerce (pour les alternants intégrant une deuxième ou une troisième année de cursus grande école) ou une première année de master. Il est également possible de choisir un cursus complémentaire, par exemple d'effectuer un deuxième master en alternance après en avoir validé un en cursus classique.

Figure 11 :
Diplôme préparé avant ce contrat par niveau d'études. Source : CFA-EVE, 2022

DÉCOUVRIR

LE FORUM DE RECRUTEMENT DU CFA-EVE

En 2022 la seizième édition du forum de recrutement du CFA-EVE a été organisée en présentiel. 179 recruteurs (80 entreprises) ont pu rencontrer plus de 800 jeunes au cours de cette journée.

L'objectif du forum est de garantir un gain de temps pour les jeunes comme pour les recruteurs. Pour participer, les candidats doivent être présélectionnés par les équipes pédagogiques et préalablement inscrits. Le Guide du visiteur, distribué à l'ensemble des inscrits du Forum, présente les entreprises partenaires, précise leurs activités ainsi que les formations correspondant aux postes proposés. Ainsi, les candidats se dirigent directement vers les entreprises qui recrutent dans leur domaine, et les futurs employeurs accueillent uniquement des candidats dont le profil correspond à leurs attentes. Cette première prise de contact est suivie d'entretiens plus poussés en entreprise avec les opérationnels.

Ce que les recruteurs en disent :

« Cette rencontre annuelle permet un gain de temps considérable dans le recrutement des alternants » (AFM Téléthon)

« Très bonne organisation, des jeunes motivés. Beaucoup de bons profils » (ENERIA)

« Bel accueil, bonne organisation » (Orange Business Services)

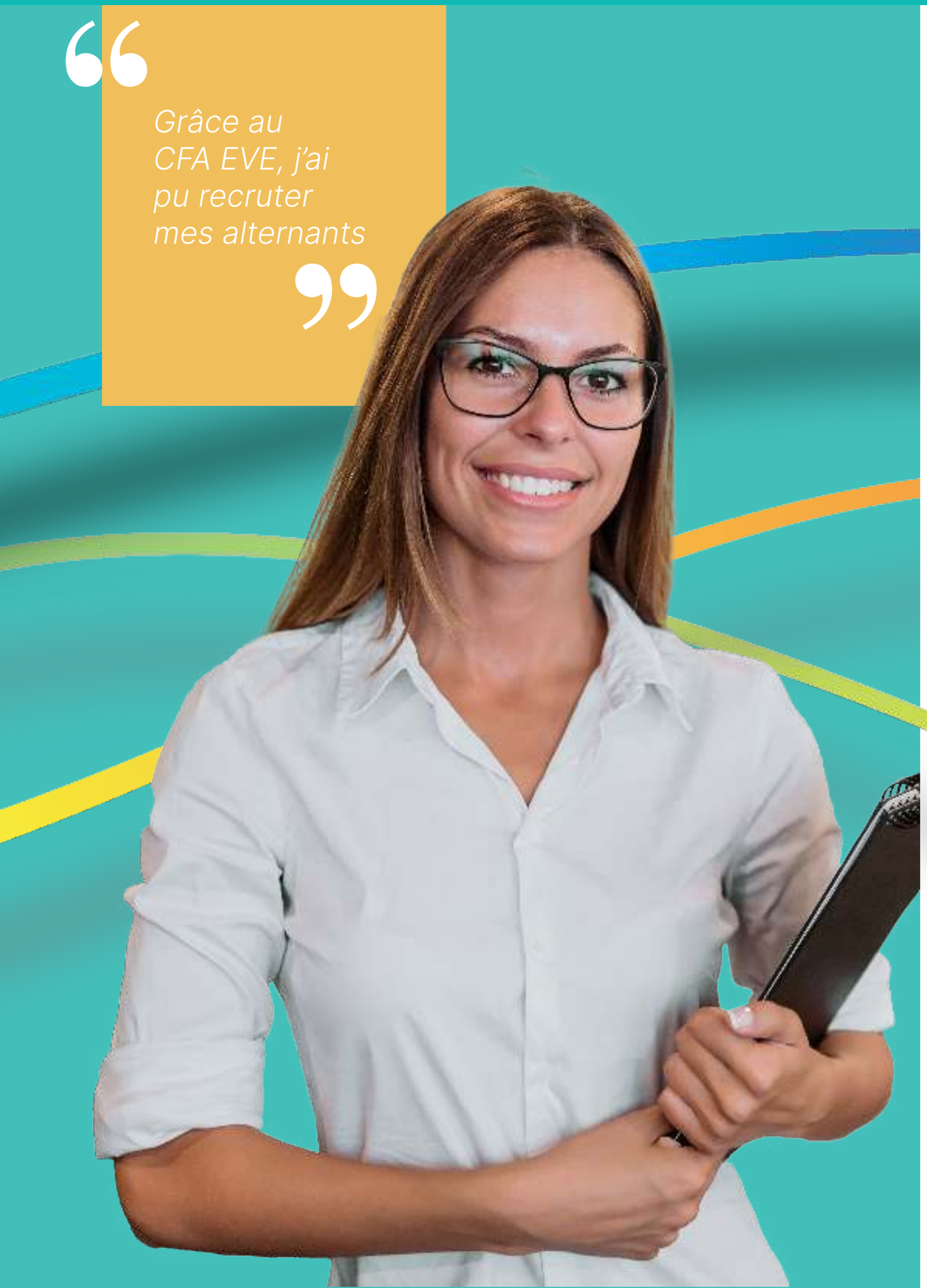

LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE NOS APPRENTIS
LA PERCÉE DES TPE-PME

Longtemps minoritaires, les TPE-PME ont peu à peu découvert les vertus de l'alternance et ont été séduites par les services apportés dans ce domaine par le CFA-EVE. Elles représentent désormais 61 % des structures d'accueil des alternants du CFA. Le privé est largement majoritaire et la part des associations progresse. Tous les secteurs sont représentés, mais le secteur du commerce reste prépondérant en raison du type de formations proposées par le CFA. Les employeurs sont principalement installés en Île-de-France et l'Essonne reste en tête.

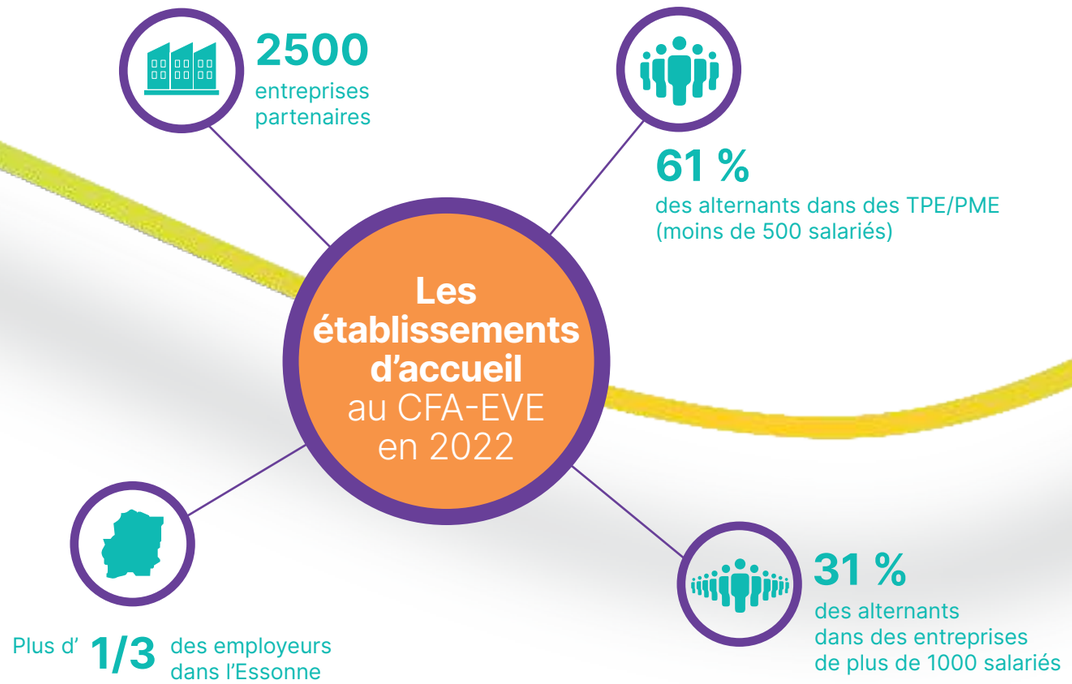

/// **Les établissements d'accueil au CFA-EVE en 2022**

Le secteur privé reste majoritaire

Les employeurs privés représentent 93 % des établissements d'accueil. Incluses dans cette catégorie, les associations accueillent davantage d'apprentis, car la réforme de la formation a introduit en 2019 un nouveau mode de financement de la formation qui leur est plus favorable.
La part des employeurs du secteur public augmente légèrement par rapport à l'an dernier (+1 point) pour s'établir à 7 %. Le nombre d'alternants dans le secteur public (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière) progresse et passe à 210 contre 145 en 2021.

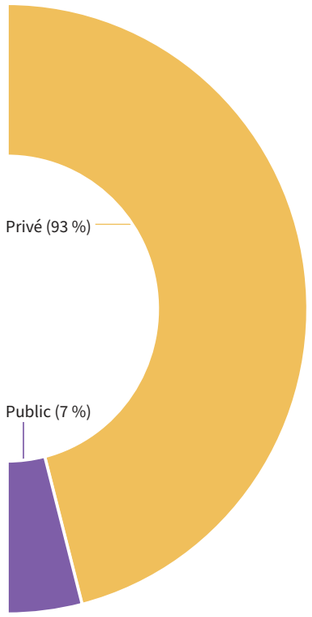

Figure 12 :
Type d'établissement d'accueil.
Source : CFA-EVE, 2022

Le nombre d'entreprises partenaires en forte croissance

En 2022, le CFA-EVE compte 2500 entreprises partenaires, un chiffre en forte augmentation. La proportion d'employeurs ayant un seul contrat diminue légèrement, atteignant 81,9 %. Les grandes structures sont soumises à des quotas en matière d'embauche d'alternants. Ces derniers évoluant peu, les candidats à l'alternance se tournent donc de plus en plus vers des structures moins grandes, qui accueillent chacune moins d'alternants. On remarque cependant que les entreprises ayant expérimenté l'alternance avec le CFA-EVE sont souvent enclines à embaucher ensuite davantage d'alternants du CFA. Elles apprécient l'accompagnement apporté en amont pour la sélection de profils adaptés et l'aide à la rédaction du contrat, ainsi que le suivi tout au long de l'année de formation.

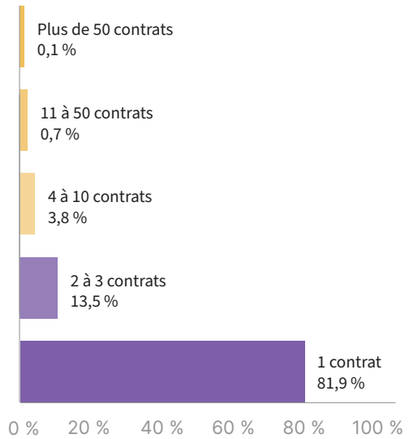

Figure 13 :
Structuration des employeurs par nombre de contrats.
Source : CFA-EVE, 2022

DÉCOUVRIR

FOCALIZ,
LA PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE ENTREPRISES ET CANDIDATS AU CFA-EVE

La plateforme FOCALIZ met en contact les candidats à l'alternance et les futurs employeurs. Le CFA assure un accompagnement complet de ses utilisateurs et garantit la fiabilité des informations et des échanges. Il suit en temps réel les candidatures des admissibles sur l'ensemble des formations et crée des alertes par SMS pour inviter les candidats à postuler.

CÔTÉ ENTREPRISE

Le module ENTREPRISE de FOCALIZ facilite la rédaction et la publication des offres de contrats d'alternance associées aux formations. Chaque entreprise peut créer et administrer son propre compte. FOCALIZ permet de constituer une CVThèque des candidats admissibles. À travers son interface unifiée, celle-ci assure à chaque entreprise le suivi de ses candidatures par offre d'alternance publiée.

CÔTÉ CANDIDATS

Les candidats admissibles aux formations peuvent postuler aux offres de contrats d'alternance associées à leur cursus. Ils peuvent personnaliser leur candidature par offre et en conservent l'historique. Le CFA gère et valide les candidatures. Les contacts entreprises associés aux offres sont alertés en temps réel des candidatures effectuées.

Depuis le lancement de FOCALIZ en 2019, plus de 9000 offres d'alternance ont été déposées par les entreprises, et ce, notamment grâce au relais assuré par le MEDEF, la CPME et l'ACE CEE, que nous remercions chaleureusement.

Pour déposer une offre : http://cfa-eve.focaliz.net/

Les TPE et PME sont toujours très représentées

Encore minoritaire il y a quelques années, les TPE/PME ont découvert les vertus de l'alternance et représentent désormais 61 % des employeurs. 39 % des jeunes effectuent leur alternance au sein d'entreprises de plus de cinq cents salariés, chiffre stable par rapport à 2021. Cela peut notamment s'expliquer par l'effet incitatif des aides gouvernementales à l'embauche d'alternants qui ont été maintenues en 2022.

On note des disparités entre les niveaux de formation. En bac+2 et en bac+3, le pourcentage de jeunes travaillant dans des établissements de plus de cinq cents salariés est respectivement de 25 % et de 33 %. En revanche, 52 % des jeunes inscrits en Master travaillent dans une entreprise de plus de cinq cents salariés.

Le pourcentage de jeunes travaillant dans des établissements de moins de cinquante salariés a diminué et passe de 45 % en 2021 à 39 % en 2022. En revanche, seuls 25 % des bac+5 ont conclu un contrat dans des structures de moins de cinquante salariés.

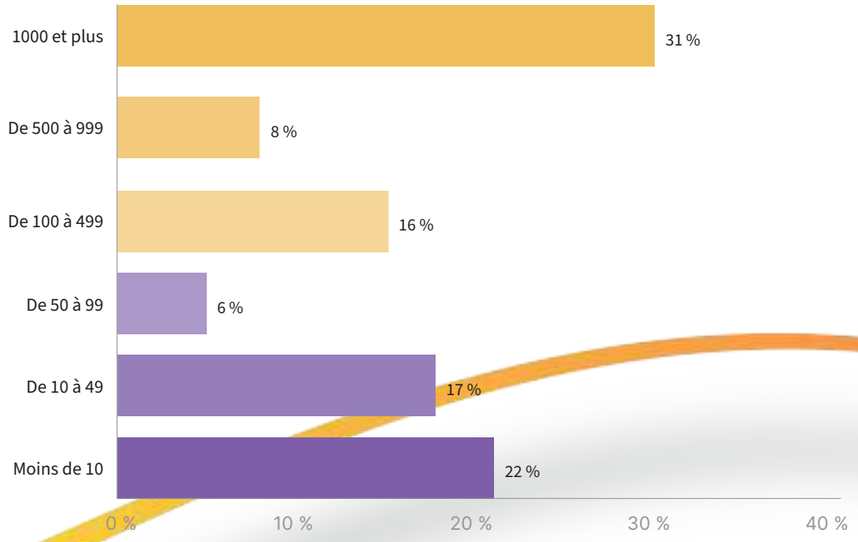

Figure 14 :
Nombre de salariés des établissements d'accueil.
Source : CFA-EVE, 2022

Les structures d'accueil sont essentiellement franciliennes, au plus près de nos formations et de nos apprentis

96 % des entreprises d'accueil sont situées en Île-de-France. 4 % d'entre elles sont installées en Province. L'Essonne arrive toujours en tête, avec 35 % des établissements d'accueil. Lorsqu'ils recherchent un employeur, les alternants se concentrent sur les entreprises proches de leur lieu de résidence et de formation. L'offre d'emploi locale a bien sûr un impact important. Le nord de l'Essonne, dont le marché de l'emploi est dynamique, accueille une proportion élevée d'alternants du CFA-EVE.

Comme en 2021, Paris arrive en deuxième position, avec 17 % des employeurs, et les Hauts-de-Seine en troisième position, avec 14 % des employeurs. Ces départements concentrent de nombreux sièges sociaux, qui recrutent beaucoup d'alternants, essentiellement en bac+4/5. Ici aussi, le constat diffère selon le niveau de diplôme : le taux de contrats signés en Essonne est plus élevé pour les bac+2 (56 %) et les bac+3 (42 %). Le nombre de contrats signés en Essonne progresse de 6 points pour les bac+2 et reste stable pour les bac+3 par rapport à 2021.

Au niveau bac+5, l'Essonne arrive en deuxième position avec seulement 20 % des contrats signés. Paris et les Hauts-de-Seine représentent à parts égales 44 % des contrats. La forte attractivité de Paris et de sa petite couronne se confirme. Ces chiffres correspondent à la répartition des emplois en Île-de-France, les postes de cadres étant plus répandus dans ces départements.

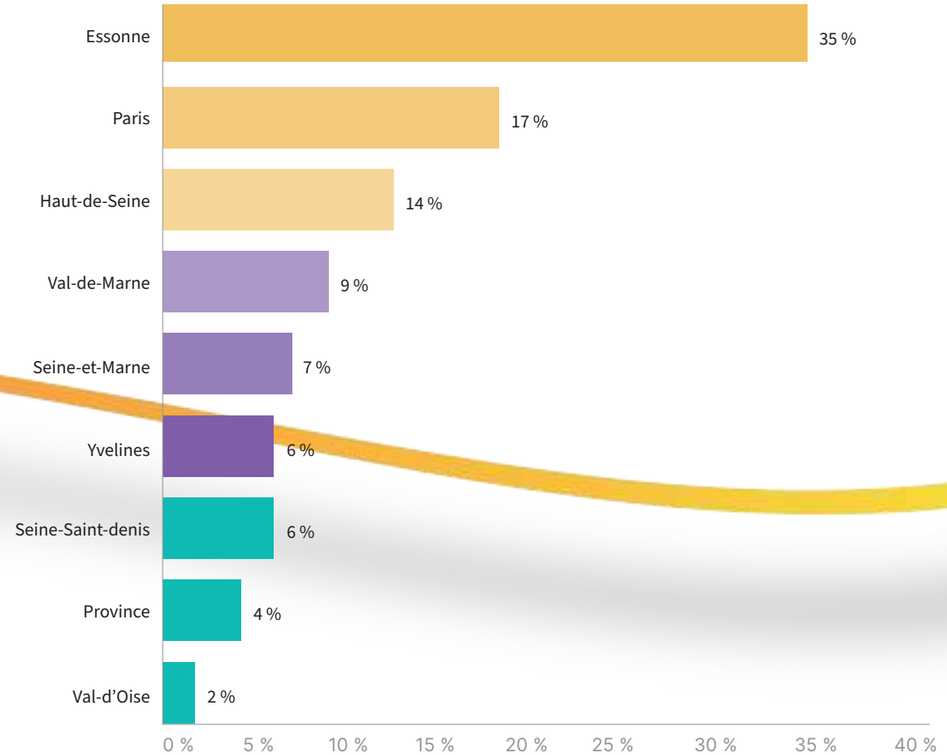

Figure 15 :
Répartition géographique des établissements d'accueil.
Source : CFA-EVE, 2022

Le secteur tertiaire arrive toujours en tête

En 2022, les entreprises partenaires du CFA-EVE sont présentes principalement dans les secteurs commerce/information/communication, l'industrie/énergie/environnement et les services. Le volet industrie/énergie/environnement augmente fortement, avec un taux de 30 % contre 16 % en 2021. Le rebond économique après la crise sanitaire peut en partie expliquer l'augmentation dans ce secteur. Traditionnellement les entreprises industrielles sont davantage représentées au CFA-EVE que sur l'ensemble des entreprises accueillant des alternants en Île-de-France [6] (30 % au CFA contre 10,6 % au niveau régional en 2022). Le domaine des services est, quant à lui, inférieur au niveau régional (19,9 % en 2022).

Plusieurs facteurs expliquent cette spécificité du CFA-EVE : d'abord, ses formations couvrent un large éventail de métiers, pouvant intéresser toutes les entreprises. Une entreprise industrielle peut ainsi recruter un alternant spécialisé dans un domaine technique, mais également un jeune suivant une formation dans le tertiaire. Ensuite, l'industrie est très présente dans l'économie locale et le CFA-EVE a développé au fil du temps des partenariats étroits avec des acteurs phares du domaine industriel.

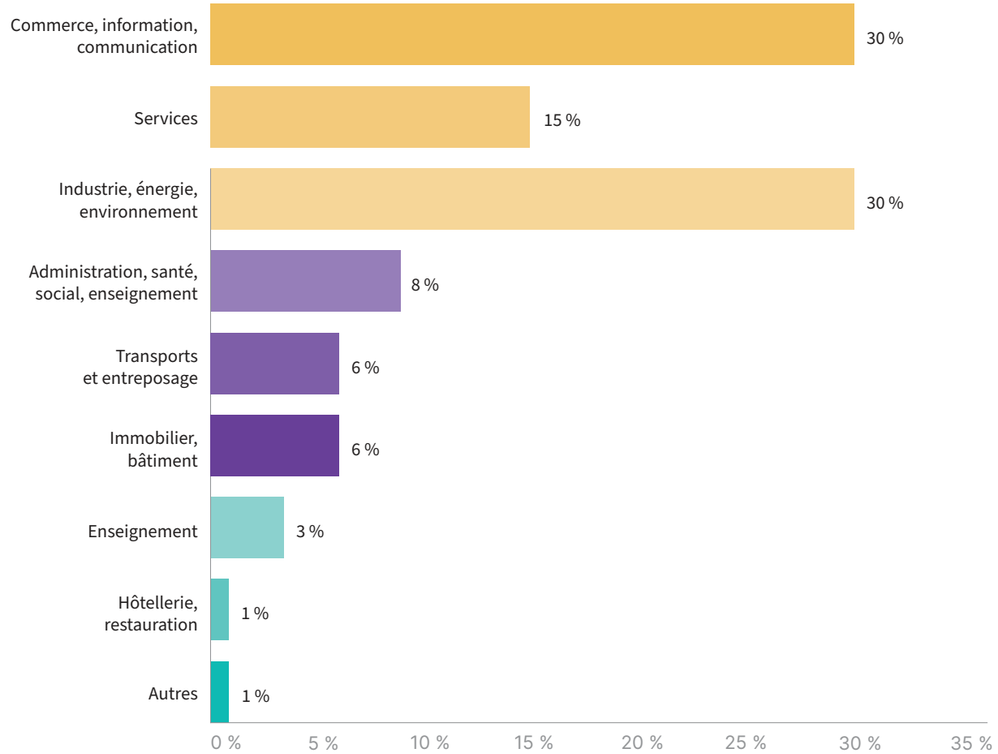

Figure 16 :
Répartition des employeurs par secteur d'activité au CFA-EVE.
Source : CFA-EVE, 2022

[6] *Chiffres clés, DRIEETS 2022.*

Les femmes maîtres d'apprentissage restent minoritaires

Les femmes représentent 46 % des maîtres d'apprentissage en 2022. Ce taux a augmenté de 4 points par rapport à 2021. Les maîtres d'apprentissage restent tout de même majoritairement masculins. Leur âge moyen n'a pas évolué, autour de quarante ans.

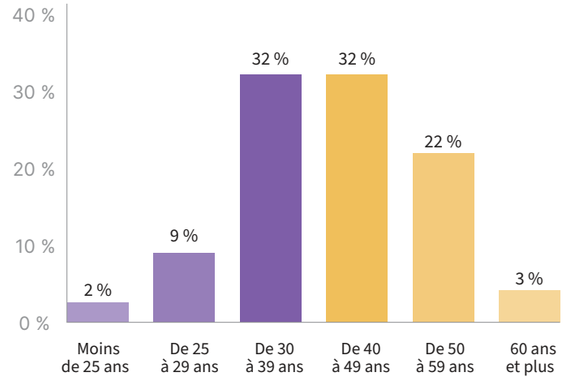

Figure 17 :
Âge du maître d'apprentissage.
Source : CFA-EVE, 2022

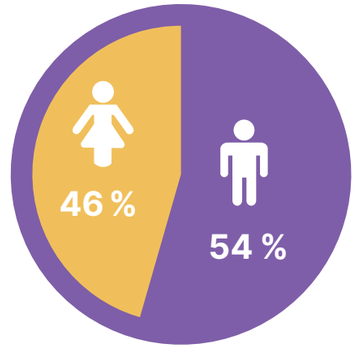

Figure 18 :
Sexe du maître d'apprentissage.
Source : CFA-EVE, 2022

Repères

La réforme de l'apprentissage

La réforme de l'apprentissage initiée en 2019 a pour vocation de mettre les branches professionnelles et les entreprises au cœur du système. Onze Opérateurs de Compétences (OPCO) sont désormais chargés du financement de l'alternance. France Compétences, institution nationale publique de régulation, centralise les fonds collectés au titre de l'apprentissage et de la formation professionnelle et assure leur reversement par les OPCO. Les OPCO deviennent les interlocuteurs des entreprises pour le dépôt des contrats et leur financement. La contribution à la formation professionnelle et à l'apprentissage fait l'objet d'un versement unique à l'URSSAF. L'apprentissage est accessible aux jeunes de 16 à 29 ans, pour une durée minimale de six mois. Les apprentis bénéficient d'exonérations de leurs cotisations salariales et d'une aide pour passer leur permis de conduire. Quant aux CFA, ils deviennent organismes de formation et doivent obtenir la certification obligatoire selon le référentiel Qualiopi. Afin que les candidats puisent s'orienter en toute connaissance de cause, les CFA doivent publier annuellement les taux d'obtention des diplômes, de poursuite d'études et d'insertion professionnelle.

[7] *Niveau déterminé par la branche et versé par l'OPCO au CFA.*

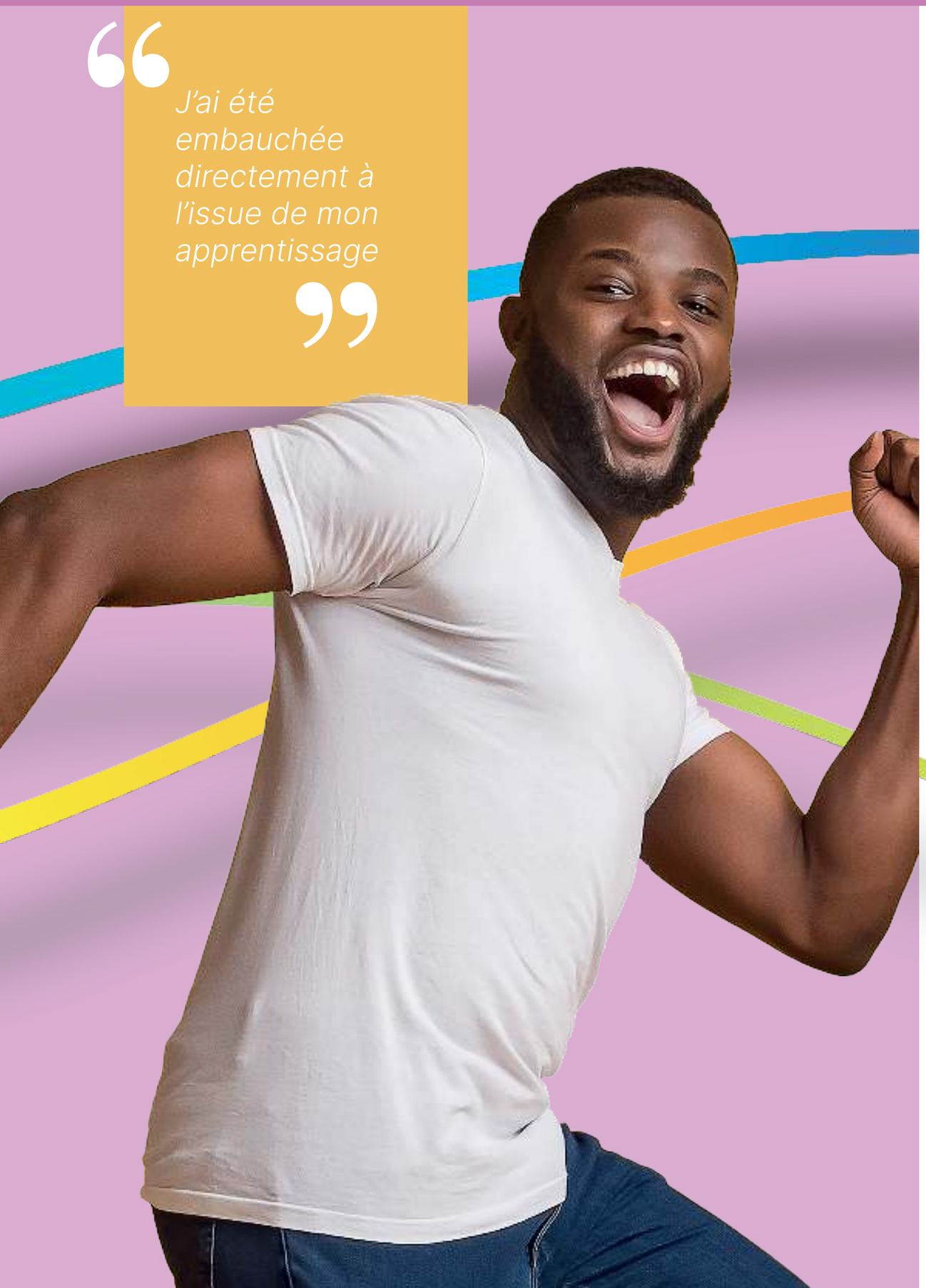

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA POURSUITE D'ÉTUDES
L'ALTERNANCE PLÉBISCITÉE

Les chiffres le montrent : l'alternance accélère l'entrée dans l'emploi et les embauches en CDI. Les anciens alternants trouvent, plus vite que les autres diplômés, un emploi cohérent avec leur formation et répondant à leurs aspirations. Beaucoup souhaitent aller jusqu'au bac+5, reconnu comme un tremplin vers l'emploi. En cas de poursuite d'études, ils privilégient autant que possible l'alternance, un mode de formation propice aux apprentissages et à la motivation. Les employeurs des anciens alternants du CFA-EVE sont en majorité franciliens et interviennent dans des secteurs très divers, à l'image de notre offre de formation.

L'insertion professionnelle au CFA-EVE en 2022

81 % des alternants en emploi à 6 mois

60 % ont reçu une proposition d'emploi de leur entreprise d'accueil

Salaire brut annuel à **38 300 €** (à 6 mois, salaire moyen de nos Bac+5)

77 % des embauches en CDI

73 % des alternants en emploi dans le mois qui suit la sortie de formation

ENQUÊTE À SIX MOIS
(PROMOTION 2020/2021)

Le taux d'anciens alternants en emploi six mois après leur sortie de formation est de 81 %. Il est en forte augmentation par rapport à la promotion précédente et proche de son niveau d'avant la crise sanitaire.
Cela concerne 77 % des bac+3 et 85 % des bac+5. On peut noter que 29 % des anciens alternants, en recherche d'emploi six mois après leur sortie de formation, ont tout de même occupé un emploi de courte durée pendant cette période.

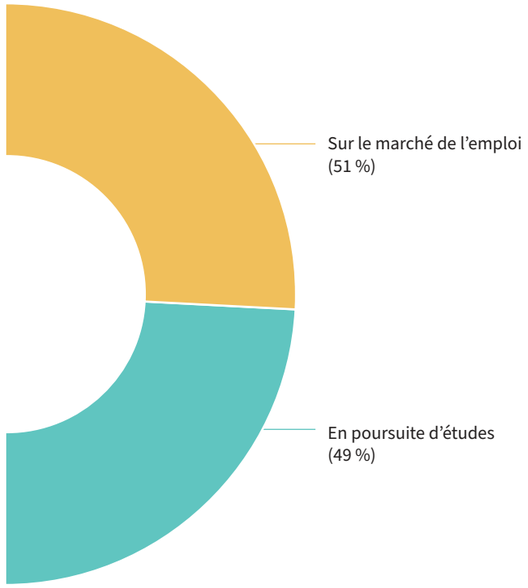

Figure 19 :
Situation des anciens alternants au global.
Source : CFA-EVE, 2022

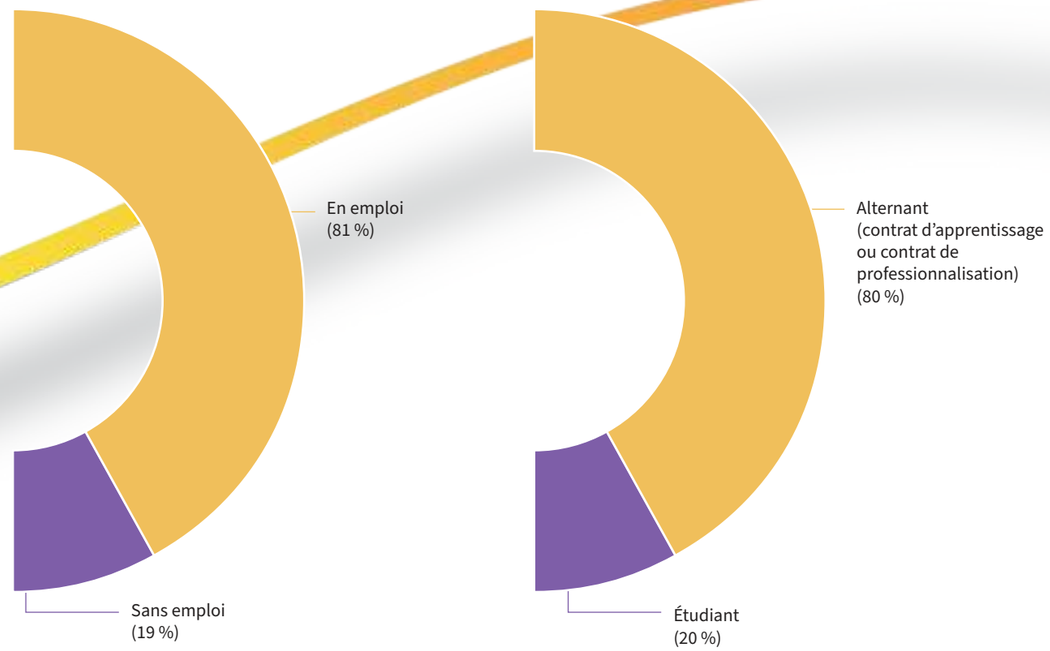

Figure 20 :
Situation des anciens alternants selon leur situation (formation / emploi).
Source : CFA-EVE, 2022

DÉCOUVRIR

LA MÉTHODE D'ENQUÊTE DU CFA-EVE

L'insertion et la réussite professionnelle de ses alternants sont au cœur des enjeux du CFA-EVE. C'est pourquoi il déploie chaque année un dispositif d'enquêtes pour dresser un bilan de la situation des jeunes après leur sortie de formation : combien choisissent de poursuivre leurs études ou de se diriger vers l'emploi ; quelles sont leurs conditions d'emploi (profession, salaire, type de contrat, qualifications de l'emploi...) ; quelles sont les caractéristiques de leurs employeurs (taille, secteur d'activité, type d'entreprise...).
Le CFA-EVE a réalisé en 2022 deux enquêtes en ligne, respectivement six et dix-huit mois après la sortie de formation des anciens alternants.

ENQUÊTE À 6 MOIS

Basée sur l'enquête IPA (Insertion professionnelle des alternants), qui était orchestrée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, via la Région Île-de-France, cette enquête est administrée tous les ans par le CFA.
Les équipes du CFA-EVE ont adressé un questionnaire à compléter en ligne à tous ses anciens alternants sortis d'une formation en 2021. Elles ont effectué des relances par mail, complétées par des relances téléphoniques. 76 % de taux de réponse.

ENQUÊTE À 18 MOIS

L'échantillon était constitué de l'ensemble des anciens alternants sortis des formations du CFA-EVE en 2020. Le CFA a rédigé et adressé à chaque alternant un questionnaire en ligne. De la même façon, il a effectué des relances par mail, complétées par des relances téléphoniques. 50 % de taux de réponse.

La poursuite d'études s'effectue de préférence en alternance

49 % des anciens alternants choisissent de continuer leurs études. Ce pourcentage est en augmentation de 1 point par rapport à 2021. Variable selon le niveau observé, il concerne 83 % des alternants en bac+2, 81 % des alternants en licence 3, 59 % des alternants en licences professionnelles et 9 % des jeunes en bac+5.
Les alternants en licence 3 ont vocation à entrer en master alors que les licences professionnelles destinent davantage les diplômés à entrer dans la vie active. Cela justifie la différence de pourcentage entre ces deux orientations.
Quel que soit le cursus, la formation suivie est complémentaire aux études précédentes, et ce, pour 90 % des anciens alternants en poursuite d'études.

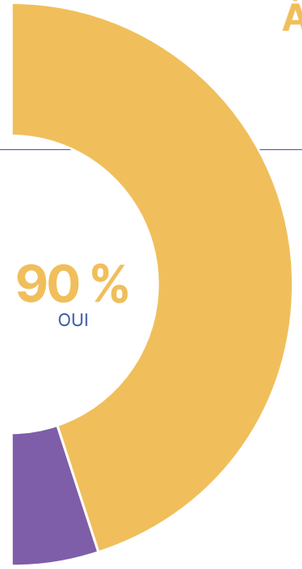

Figure 21 :
Complémentarité entre la formation suivie et les études précédentes. Source : CFA-EVE, 2022

41 % des anciens alternants poursuivent leur cursus à l'Université (IUT inclus), 33 % d'entre eux en école de commerce.
80 % poursuivent en alternance, soit en contrat d'apprentissage, soit en contrat de professionnalisation. 40 % restent dans leur entreprise d'accueil. Selon le témoignage des anciens alternants, il est difficile de revenir vers un cursus classique après avoir effectué un cursus en alternance. Les jeunes ont apprécié d'allier formation et mise en pratique des connaissances. Il semble qu'ils décident de poursuivre sous statut étudiant lorsque la formation dispensée n'est pas proposée en alternance. Les anciens alternants qui reviennent vers un cursus classique sous statut étudiant en 2022 ont suivi un cursus dans une école de commerce ou d'ingénieur. Or ces écoles ne proposent pas toujours de cursus complet en alternance.

Figure 22 :
Type d'établissement de poursuite d'études. Source : CFA-EVE, 2022

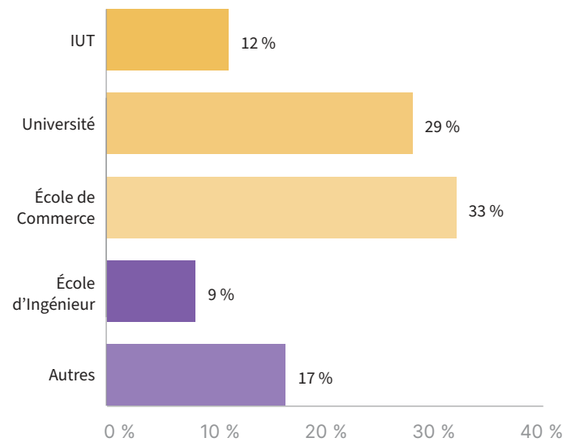

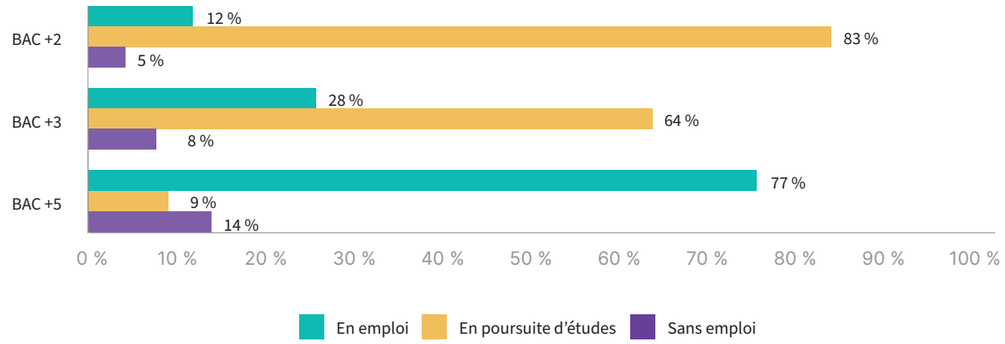

Figure 23 :
Situation professionnelle des anciens alternants selon leur niveau de diplôme. Source : CFA-EVE, 2022

DÉCOUVRIR

LA MAJORITÉ DES ALTERNANTS EMBAUCHÉS TRÈS RAPIDEMENT APRÈS LEUR SORTIE DE FORMATION

73 % des alternants en poste six mois après leur sortie de formation ont été embauchés dans le mois qui a suivi la fin de leurs études. Cela se vérifie pour 73,9 % des bac+3 et 72,8 % des bac+5.
Les démarches de recherche d'emploi utilisées par ces étudiants sont :

- **Internet et les réseaux sociaux (pour 35 %)**
- **Des candidatures spontanées (pour 26 %)**
- **Pôle emploi (pour 15 %)**

Figure 24 :
Durée de recherche d'emploi à la sortie de formation. Source : CFA-EVE, 2022

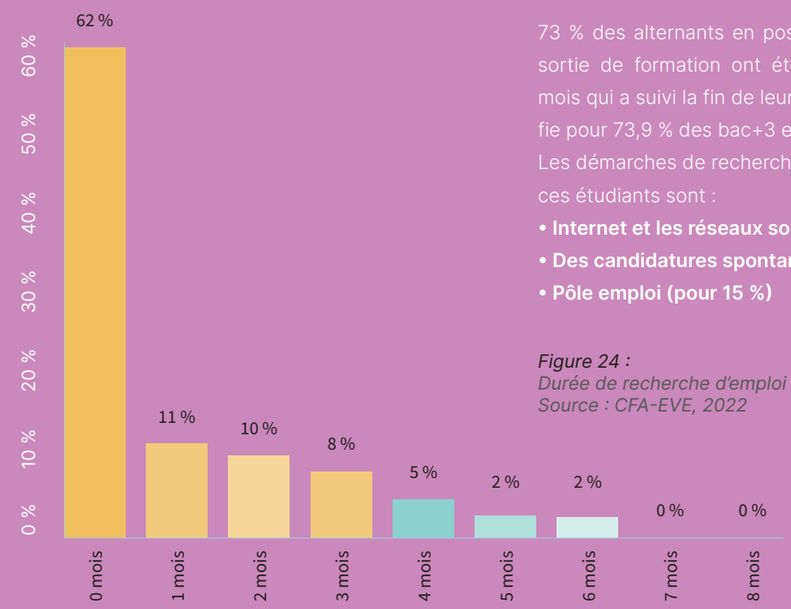

Internet est la première source de recherche d'emploi

Sans compter celles et ceux qui sont restés dans leur entreprise d'accueil, pour les niveaux 6 et 7, les anciens alternants affirment avoir effectué leurs recherches en priorité sur Internet et les réseaux sociaux. Cela concerne 29 % des bac+3 et 39 % des bac+5. 35 % des sondés déclarent avoir trouvé un emploi grâce au web. 40 % des anciens alternants en poste ont été recruté par une entreprise dans laquelle ils avaient déjà travaillé comme stagiaire, alternant, intérimaire ou salarié en CDD.

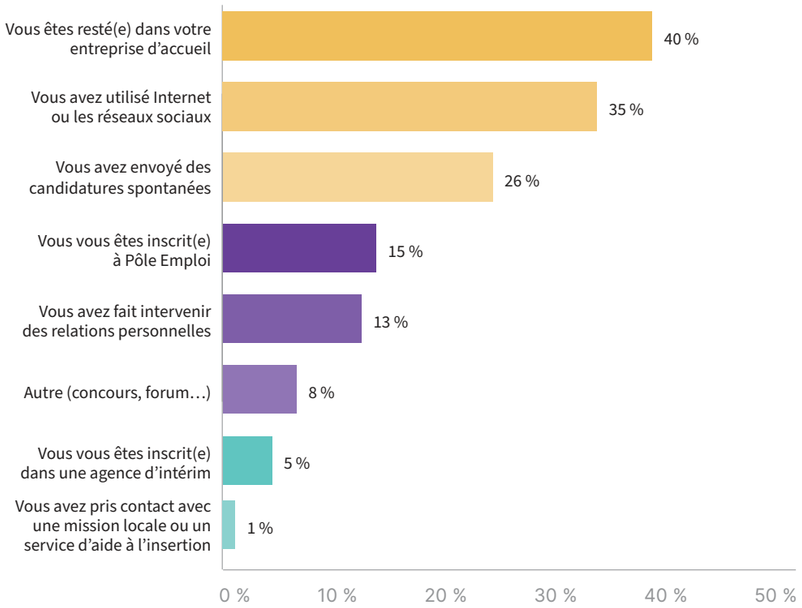

Figure 25 :
Démarches qui ont permis l'obtention de l'emploi (plusieurs réponses possibles).
Source : CFA-EVE, 2022

À SIX MOIS
PROMOTION 2020/2021

Le taux d'embauches en CDI en hausse

77 % sont embauchés en contrat à durée indéterminée six mois après leur sortie de formation (+5 points par rapport à l'an dernier).
Par niveau de diplôme, cela concerne 69 % des bac+3 et 80 % des bac+5. La hausse est particulièrement marquée pour le niveau 7, et les taux dépassent ceux d'avant crise sanitaire.

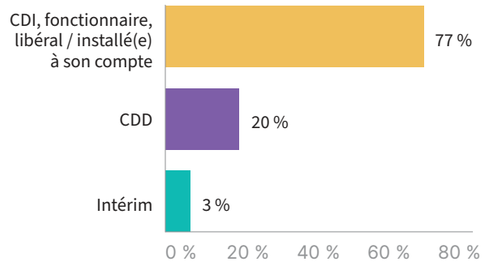

Figure 26 :
Statut des emplois 6 mois après la fin de formation.
Source : CFA-EVE, 2022

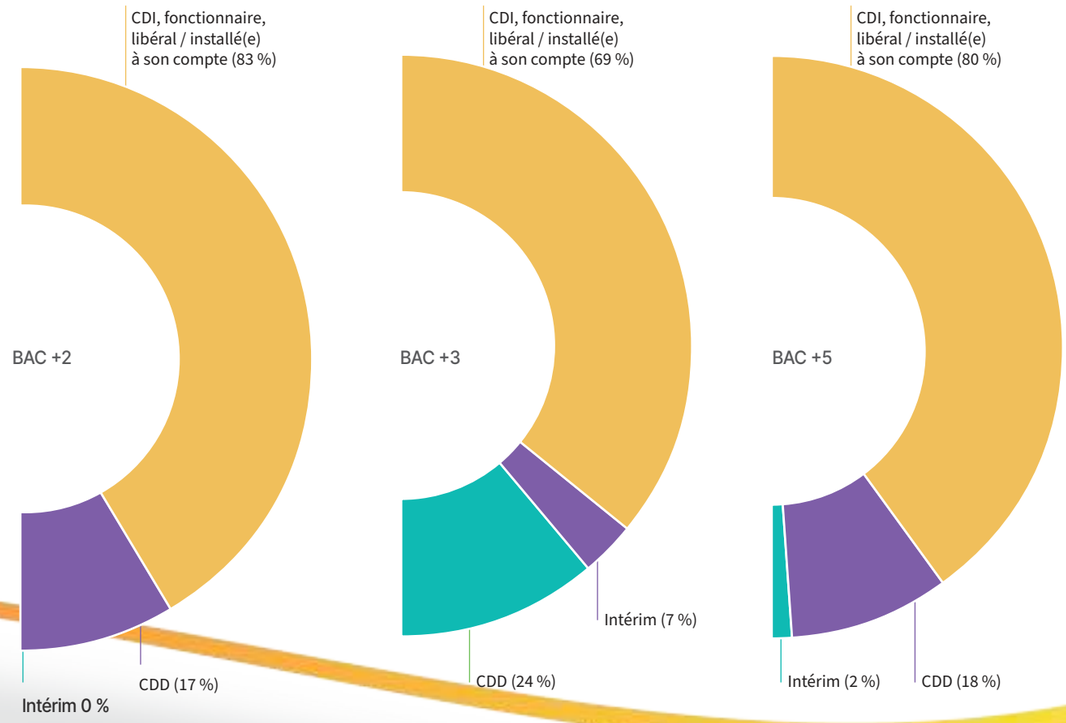

Figure 27 :
Statut des emplois selon le niveau de diplôme.
Source : CFA-EVE, 2022

Le bac+5 est plus que jamais un accélérateur de carrière

Si l'on observe la classification professionnelle des emplois, le constat est le même qu'en 2021. Les diplômés de bac+2 et bac+3 se trouvent dans les catégories Employés ou Professions intermédiaires en très grande majorité (respectivement 96 % et 88 %). Du côté des bac+5 (masters, diplômés d'écoles de commerce ou d'ingénieurs), près des trois quarts des emplois se trouvent dans la catégorie ingénieurs, cadres et professeurs. Les diplômes de niveau bac+5 sont donc clairement un tremplin en début de parcours professionnel. En conséquence ces filières sont privilégiées, y compris par des jeunes qui n'y sont pas a priori destinés, par exemple les diplômés de licences professionnelles.

La disparité hommes-femmes subsiste, mais l'écart se resserre par rapport à 2021. 78 % des hommes diplômés en bac+5 obtiennent un emploi de cadre, d'ingénieur ou de professeur, et 71 % de leurs homologues féminines accèdent à la même classification professionnelle. En bac+3, 38 % des anciens alternants hommes sont cadres ou occupent une profession intermédiaire, contre seulement 11 % des femmes (83 % d'entre elles étant employées).

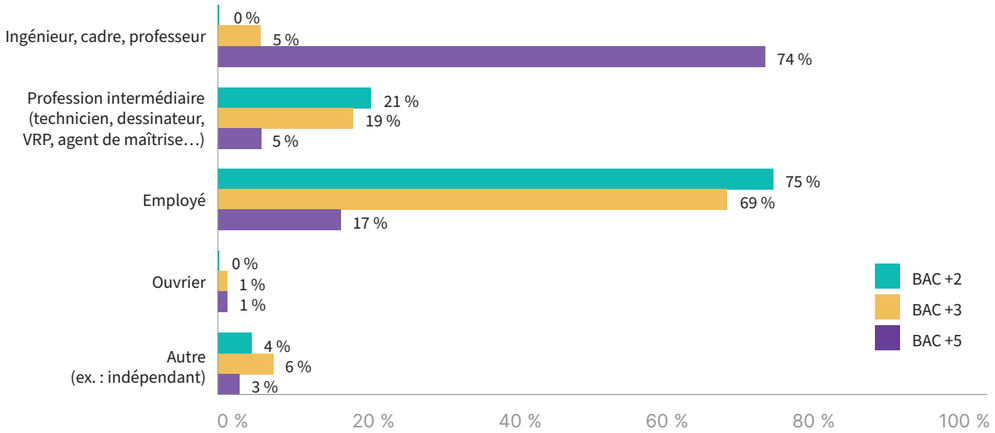

Figure 28 :
Classification professionnelle par niveau de diplôme.
Source : CFA-EVE, 2022

Les salaires sont plus élevés pour les plus diplômés

La tendance selon laquelle le salaire s'élève avec le niveau de diplôme se confirme chaque année. 86 % des anciens alternants de niveau bac+5 perçoivent une rémunération supérieure à 32 000 euros bruts annuels. En bac+3, seuls 18 % des diplômés ont une rémunération supérieure à 32 000 euros bruts annuels. La différence s'explique principalement par la typologie de l'emploi occupé. En effet les diplômés d'une formation à Bac+5 sont bien plus souvent cadres dès leur premier emploi que leurs homologues titulaires d'une formation à bac +3 (74 % *vs* 5 %).

Les inégalités salariales demeurent entre hommes et femmes. L'une des explications tient dans la surreprésentation des hommes dans certains métiers plus rémunérateurs. À titre d'exemple, très peu de femmes postulent à nos formations d'ingénieur informatique. Face à cette situation, le CFA-EVE ne se résigne pas et adhère au réseau Capital Filles pour promouvoir les métiers dits masculins auprès des jeunes femmes, luttant ainsi contre l'autocensure dont elles font preuve.

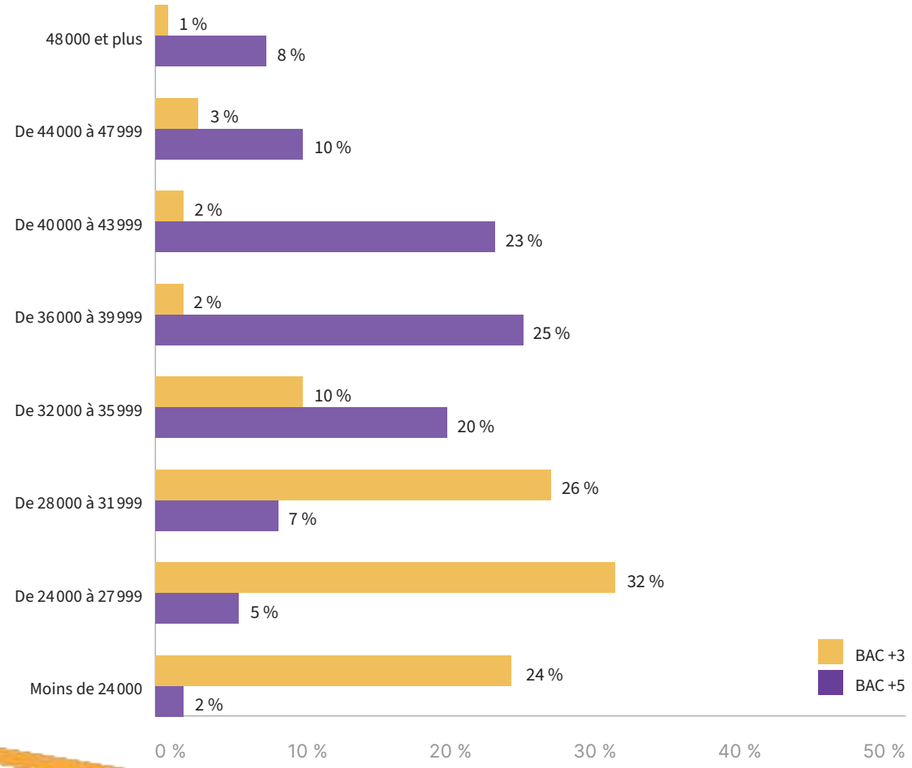

Figure 29 :
Salaire brut annuel par niveau de diplôme (temps plein).
Source : CFA-EVE, 2022

Les recrutements s'effectuent en majorité dans le privé

En 2022, les entreprises privées, associations comprises, restent les premiers employeurs des anciens alternants du CFA-EVE. Elles représentent 90 % du total. Leur part est stable par rapport à celle l'an dernier. 10 % des jeunes sont entrés dans des entreprises publiques. Dans la fonction publique, les alternants sont davantage embauchés en contrat à durée déterminée de longue durée que dans les autres types d'entreprises. En 2022, 57 % des jeunes ont été recrutés en CDD dans la fonction publique contre 16 % dans les entreprises privées. Le plus souvent, accéder à un contrat à durée indéterminée ou équivalent dans le secteur public implique de passer un concours ou d'effectuer plusieurs CDD de longues durées.

Les petites entreprises sont majoritairement représentées cette année : 44 % des alternants sont embauchés dans des TPE et PME de moins de deux-cent cinquante salariés, alors que 34 % le sont dans des structures de plus de deux mille salariés. En 2022, les TPE embauchent davantage leurs alternants (46 %). Dans les entreprises de cinq cents à deux mille salariés, 33 % d'entre eux sont embauchés. Ce taux atteint 42 % dans les entreprises de plus de deux mille salariés.
On observe une forte corrélation entre la taille des entreprises d'embauche et le niveau d'études. Dans les structures de plus de cinq cents salariés, le taux de recrutement s'élève à 30 % des bac+3 et 56 % des bac+5. Au-dessus de deux mille salariés, le taux est de 43 % pour les bac+5. Dans les établissements de moins de deux cent cinquante salariés, le taux de recrutement atteint 61 % des bac+3 et 34 % des bac+5.

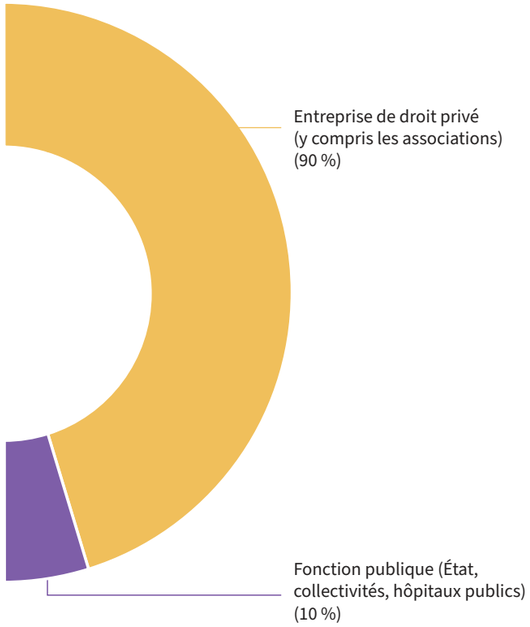

Figure 30 :
Type d'entreprise d'embauche.
Source : CFA-EVE, 2022

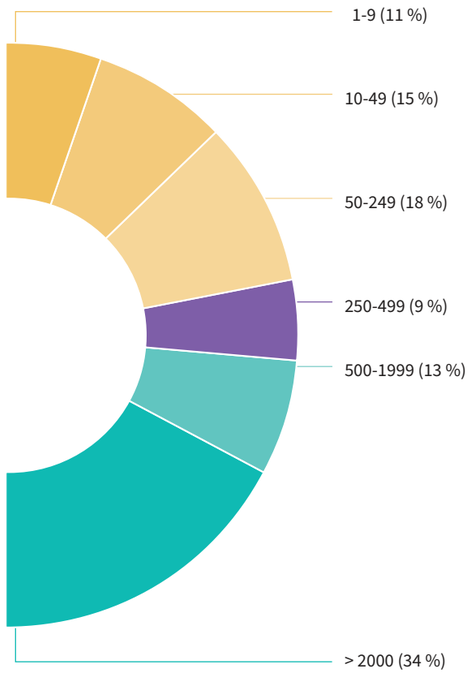

Figure 31 :
Nombre de salariés dans les entreprises d'embauche.
Source : CFA-EVE, 2022

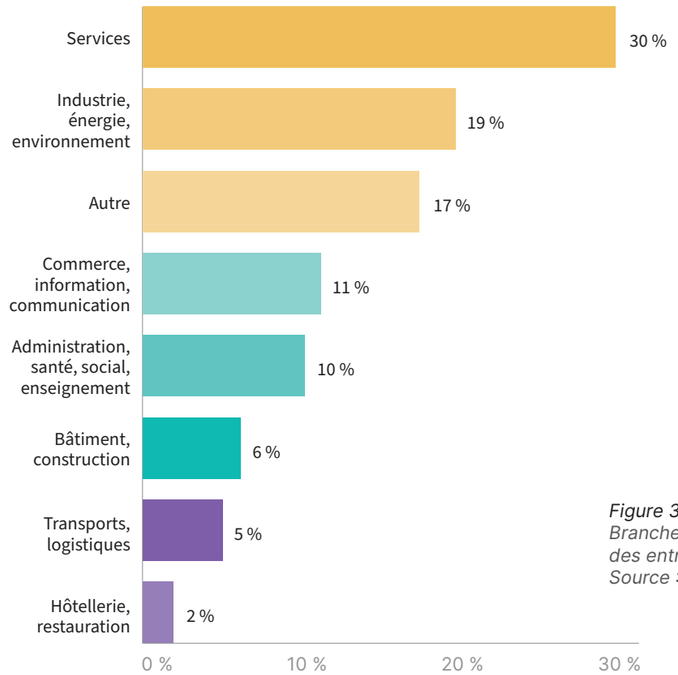

Figure 32 :
Branches d'activité des entreprises d'embauche.
Source : CFA-EVE, 2022

Le secteur des services reste en tête

Le domaine des services reste le principal secteur d'embauche des alternants du CFA-EVE. Il concerne 30 % des alternants. Les secteurs industriel, des énergies et de l'environnement sont à la hausse et enregistrent cette année 19 % des embauches contre 17 % en 2021.

L'Île-de-France demeure la première région d'embauche

En 2021-2022, neuf sortants du CFA-EVE sur dix sont recrutés en Île-de-France. L'Essonne perd trois points et ses situe à 24 % des embauches. La Seine-et-Marne représente 5 % des embauches. Paris gagne un point, atteignant 25 % des recrutements, les Hauts-de-Seine sont en légères hausses et réalisent 16 %. Ces chiffres montrent l'attractivité de Paris et de sa petite couronne, qui hébergent notamment la majorité ses sièges sociaux. Notons que 10 % des embauches ont lieu en Province, souvent dans la région d'origine des alternants. Enfin, 2 % des alternants trouvent un emploi hors du territoire national ou dans les DOM-TOM.

30 % des alternants ont déménagé depuis leur sortie de formation (+2 points par rapport à l'an dernier), dont 42 % pour des raisons professionnelles. Néanmoins, le taux de jeunes résidant en Île-de-France reste sensiblement le même avant et après la formation (plus de 90 %). Cela semble signifier que, majoritairement, les déménagements ont lieu à l'intérieur de l'Île-de-France, ou vers la Province pour les alternants qui en sont originaires. Même si la majorité des diplômés reste en Essonne, certains quittent le département pour se rapprocher de leur lieu d'embauche. L'Essonne a ainsi perdu quatre points à l'issue de la formation. Les autres déménagements restent marginaux, même si certains ont lieu vers l'étranger. On constate à nouveau des comportements différents entre bac+2 et bac+3, d'une part, et bac+5 d'autre part. 28 % des bac+2 et 24 % des bac+3 ont déménagé depuis la fin de leur formation, dont 39 % pour des raisons professionnelles. Les alternants issus de bac+5 sont légèrement plus mobiles et changent de lieu de résidence : 41 % de ces alternants ont déménagé depuis la fin de leur formation, dont 46 % pour des raisons professionnelles.

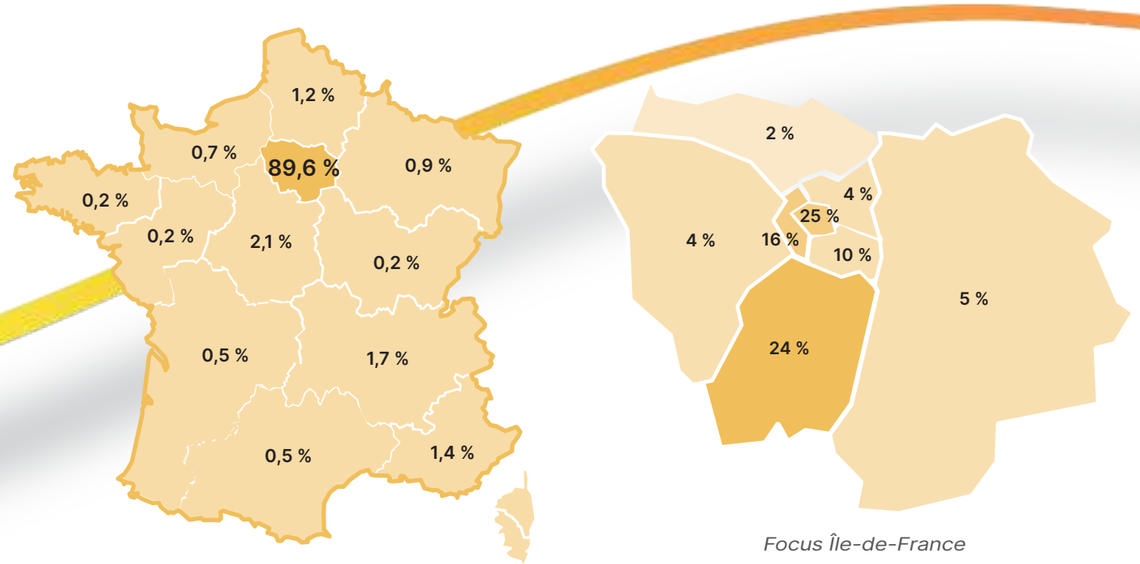

Figure 33 :
Situation géographique des entreprises d'embauche en France métropolitaine et en Île-de-France.
Source : CFA-EVE, 2022

ENQUÊTE À DIX-HUIT MOIS
(PROMOTION 2019/2020)

Les alternants du CFA-EVE bénéficient d'une insertion rapide

L'insertion professionnelle a été observée à deux échéances, à six et dix-huit mois après la sortie de formation de la promotion 2019-2020 des alternants du CFA-EVE. De plus, l'insertion professionnelle des promotions 2018-2019 et 2019-2020 en licences professionnelles et en bac+5 a été comparée. En effet, ces populations sont supposées trouver un emploi immédiatement à leur sortie de formation, contrairement aux bac+2 et aux licences, qui poursuivent majoritairement les études.

Le taux d'emploi à 6 mois des anciens alternants est supérieur à celui de l'emploi des diplômés 2020 issus du baromètre APEC Jeunes diplômé(e) [8]. 70 % de ces diplômés sont en poste six mois après leur sortie de cursus contre 76,5 % pour les anciens alternants du CFA-EVE. L'alternance reste donc un accélérateur d'embauche malgré une situation économique plus difficile à la suite de la crise sanitaire.

En bac+3 (Licence Professionnelle), le taux d'insertion à dix-huit mois pour la promotion 2019-2020 est de 84 %. En bac+5, dix-huit mois après leur sortie de formation, 92 % des alternants de cette promotion ont trouvé un emploi. Ces taux sont à la hausse et se rapprochent de ceux observés avant la crise sanitaire.

La durée de recherche d'un emploi est particulièrement courte. 61 % des alternants, en poste dix-huit mois après leur sortie de formation en 2020, ont trouvé un emploi dans le mois qui a suivi la fin de leur formation. Ce taux passe à 77 % dans les trois mois. 50 % des alternants en recherche d'emploi 18 mois après la fin de formation ont déjà exercé au moins un emploi. Parmi ces emplois, 72 % sont en relation avec la formation de l'alternant. Les alternants ont moins recours à des emplois dits « alimentaires », souvent peu qualifiés, en attendant de trouver un poste en lien avec leur formation.

[8] *Baromètre APEC, promotion 2020 - avril 2022.*

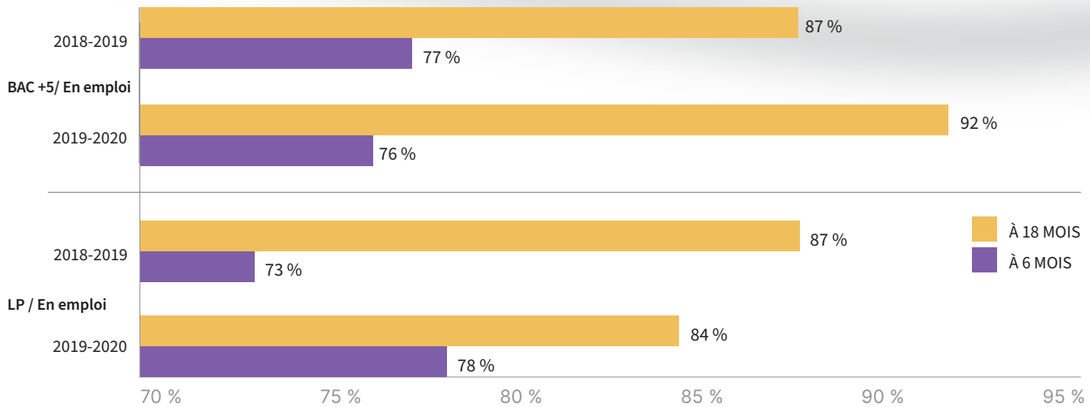

Figure 34 :
Évolution de l'insertion professionnelle par niveau de diplôme.
Source : CFA-EVE, 2022

Dix-huit mois après leur sortie de formation, 83 % des alternants de la promotion 2019-2020 en poste sont en contrat à durée indéterminée, contre 72 % six mois après la fin de leur cursus. Malgré le contexte économique, les anciens alternants signent très majoritairement un contrat pérenne. D'après le baromètre de l'APEC, seuls 64 % des diplômés en 2020 sont en CDI.

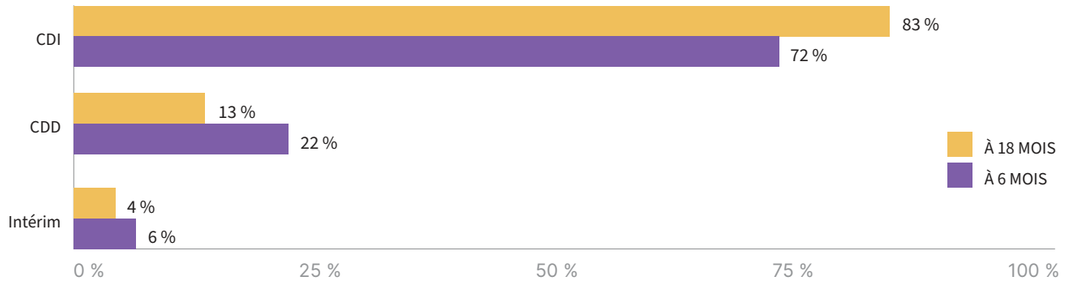

Figure 35 :
Statut des emplois de la promotion 2018-2019 à 6 et 18 mois après la sortie de formation.
Source : CFA-EVE, 2021 et 2022

À DIX-HUIT MOIS
PROMOTION 2019/2020

Les anciens alternants bac+5 sont satisfaits de leur emploi

De manière générale, les alternants du CFA-EVE en sortie de bac+5 sont satisfaits de leur emploi et des perspectives à plus long terme. En revanche selon le baromètre APEC, 27 % des jeunes bac+5 en emploi déclarent occuper un poste qui ne correspond pas à leur niveau de qualification, et 27 % indiquent qu'il ne correspond pas à leurs aspirations personnelles. 74 % des diplômés de niveau bac+5 du CFA-EVE en poste dix-huit mois après leur sortie de formation sont cadres, contre 55 % pour les diplômés de l'étude APEC un an après la fin de leur cursus. Par ailleurs, le salaire brut annuel (fixe+variable) médian à dix-huit mois est à 38 000 euros pour les diplômés bac+5 du CFA-EVE, tandis qu'il est de 30 000 euros pour les diplômés bac+5 du baromètre APEC un an après la fin de leur cursus.

L'ALTERNANCE EST DONC ÊTRE UN VÉRITABLE ACCÉLÉRATEUR DE CARRIÈRE POUR LES BAC+5.

Taux de satisfaction	CFA-EVE
Intérêt / contenu des missions	87 %
Localisation du poste	81 %
Rémunération	70 %
Perspectives de carrière / d'évolution interne	73 %

Figure 36 :
Satisfaction des sortants de formation de niveau bac+5 en poste 18 mois après leur sortie de formation pour le CFA-EVE.
Source : CFA-EVE 2022

NOTES

NOTES

CFA EVE

CENTRE DE FORMATION
UNIVERSITAIRE
EN APPRENTISSAGE

CERTIFIÉ ISO 9001 VERSION 2015 ET QUALIOPI, LE CFA-EVE S'ENGAGE À RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE BESOIN EN COMPÉTENCES NOUVELLES ET DE VEILLER À UNE CULTURE D'AMÉLIORATION PERMANENTE.

LES FORMATIONS SONT DISPENSÉES SUR LES DIFFÉRENTS SITES DE NOS PARTENAIRES PÉDAGOGIQUES

Conception : studio-sign.fr

CFA EVE

CENTRE DE FORMATION
UNIVERSITAIRE
EN APPRENTISSAGE

48, cours Blaise Pascal • 91025 EVRY-COURCOURONNES Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 • Courriel : cfa@cfa-eve.fr • www.cfa-eve.fr